KRAVCHENKO : compte rendu détaillé des débats

TAPIS
KABOUL PURE LAINE
(envers visible) 275×190 12.000F
GALERIES BARBÈS
55, Bd. BARBÈS - PARIS

Paris-presse l'intransigeant
8e COMPLÈTE
MARDI 8 FÉVRIER 1949
PRIX 8 FRANCS
6e Année. - N° 1.288
Corse et Afrique du Nord : 8 FRANCS
Sainte-Irma.
100, RUE DE RICHELIEU — PARIS (2e) TEL. RICHELIEU 81-55, 56, 57 et 58
Chèque postal : PARIS-4154-31
Adr. télégraphique : PARISPRES-PARIS

ACHAT BIJOUX
MP PARIS
8 Pl. MADELEINE

Voici les premiers témoins soviétiques, vedettes du procès KRAVCHENKO

LE DUEL MARIE-LINDON ne fait que commencer

En page 2 un article d'Edouard HERRIOT sur l'organisation de l'Europe

Le procureur général Boissarie prend la responsabilité du classement du dossier 884

M. ANDRÉ MARIE SERA-T-IL APPELÉ A FAIRE DEMAIN UNE NOUVELLE DÉCLARATION DEVANT LA CHAMBRE ?

L'AFFAIRE Marie connaît ce matin un renouveau d'actualité. Le ministère de la Justice a, en effet, publié hier soir le rapport adressé au garde des Sceaux par le procureur général Boissarie pour établir clairement les circonstances de la mutation du commissaire du gouvernement Lindon. On a pu supposer, d'autre part, que M. André Marie lui-même pourrait être amené à faire dès demain de nouvelles déclarations à la tribune. Lancée par « L'Espoir de Saint-Etienne », reprise par « L'Humanité », puis par le « Rassemblement » et à nouveau par « L'Humanité », l'affaire n'a été jusqu'ici présentée que par fragments épars. A l'heure où elle va sans doute prendre son plein développement, il importait, comme on a tenté de le faire ci-dessous, d'en dresser une vue d'ensemble qui permette de suivre les déroulements nouveaux de l'information.

EN PAGE 2 :
Le texte du RAPPORT BOISSARIE

2 HOMMES FACE A FACE

Enquête de Jean BALENSI et J.-H. MORIN

LE drame, car c'en est un, oppose d'abord deux hommes. Je les ai vus l'un et l'autre, et je dirai tout à l'heure dans quelles conditions.

On connaît le premier. André Marie, député radical-socialiste de la Seine-Inférieure, figure, à 51 ans, parmi les tout premiers rôles de la politique française actuelle. Depuis un quart de siècle, il mène de pair avec la direction de son cabinet d'avocat, une vie politique jalonnée de succès.

Déporté, il a scellé, de l'indestructible sceau des plus dures épreuves endurées en commun, des amitiés innombrables dans tous les milieux de la Résistance. Sa santé, cruellement délabrée par l'internement, il a montré, dans sa lutte contre la maladie qui le mine, un extraordinaire courage. Parlementaire, il n'y a pas si longtemps qu'on le voyait encore s'évader une heure de l'hémicycle pour aller subir un pneumothorax et revenir, le sourire à peine crispé, en séance.

On connaît, du reste, les étapes de la carrière brillante qu'il a connue depuis la Libération. Ministre de la Justice depuis janvier 1947, il n'a quitté la place Vendôme que pour faire démarrer, comme chef du gouvernement, au cours du premier semestre 1948, le relèvement économique et financier du pays que poursuit aujourd'hui le cabinet Queuille. Et, revenu place Vendôme, le « président » Marie a gardé son appartement à l'hôtel Matignon, siège de la présidence du Conseil.

C'est qu'il faut bien appeler son adversaire, présente avec lui nombre de ressemblances qui eussent dû rapprocher étroitement les deux hommes.

Neveu d'André Citroën, et fils d'un antiquaire parisien d'avant guerre, richissime (à plusieurs centaines de millions), Robert Lindenbaum, dit Lindon, appartint lui aussi au barreau et, comme M. André Marie, a subi tout jeune l'attrait de la politique. On conçoit que son aisance matérielle lui assure les moyens d'une parfaite indépendance d'esprit. Ses goûts simples se satisfont d'un appartement confortable, mais qui n'a rien de somptueux. Intelligent, enthousiaste, il peut se dévouer tout entier aux tâches qu'il se propose. Il ne leur dérobe que le temps qu'il consacre à la vie de famille : je l'ai vu, chez lui, rue Benouville, aller se pencher, à peine la dernière bouchée du dîner avalée, sur la version latine qu'un de ses enfants devait remettre le lendemain en classe.

Israélite, la guerre et les persécutions raciales ont stoppé net sa carrière professionnelle. La Résistance, où tout le portait, l'attire vers le Front national sans qu'il abdique rien de ses convictions personnelles, parallèles encore à celles de M. André Marie. Maire d'Etretat, il semble qu'il ait dû être très près de lui sur le plan de la politique locale. Bref, au départ de l'affaire, il semble plutôt le trouver « du même bord » que son ministre.

En cherchant l'origine de la récente divulgation de ce qui aurait dû rester secret d'instruction, on a pu le soupçonner d'avoir accepté des contacts avec l'un ou l'autre, sinon les deux, des accusateurs actuels de M. André Marie. Certes, ses liens, même relâchés, avec le Front national, lui conservent des relations dans certains cercles communisants. Il assure s'en tenir à l'écart. Quant au R.P.F., je lui ai posé nettement la question :

— Etes-vous, depuis que dure cette affaire, entré en rapports avec un représentant quelconque du R.P.F. ?

Il m'a répondu non moins catégoriquement :

— Non, à aucun moment.

Le carrefour des dossiers

Robert Lindon, à la Libération, a demandé à entrer dans la magistrature. Convaincu aussi de la nécessité d'une épuration rigoureuse, il estime que la France, dans la période où elle s'engage, aura besoin de plus de juges que d'avocats. De fait, on en manque, et la législation nouvelle en admet l'installation par simple décret. Robert Lindon est ainsi nommé substitut général au Parquet de la Seine et, comme tel, placé, avec le titre de commissaire adjoint du gouvernement, à la tête de la section économique des Cours de justice.

On comprendrait mal l'affaire si je n'ouvrais ici une parenthèse pour rappeler comment fonctionne le mécanisme des cours de Justice.

Sous l'autorité du procureur général M. Boissarie, qui a la haute main sur toute l'administration de la Justice du ressort de Paris, le procureur de la République, chef du parquet de la Seine, M. Vasart, doit, dès la naissance de l'institution, cumuler avec sa fonction première les attributions nouvelles de commissaire du gouvernement.

A ce dernier titre il a, théoriquement, la direction générale de toutes les Cours de justice. En fait, sa responsabilité de chef du parquet requiert ailleurs assez de soins pour absorber toute l'activité d'un procureur. Il délègue donc l'essentiel de ses pouvoirs sur les Cours de justice à deux commissaires adjoints du gouvernement, placés à la tête des deux sections qui se partagent les dossiers : affaires économiques, affaires générales.

Le premier, c'est Lindon. A son installation, il avait, je l'ai dit, le titre de substitut général. Déplacé sur sa demande à la suite de ses fameuses lettres de protestation, il est toujours substitut général (à la cour d'assises). Son alter ego de l'époque, M. Laurent, chef de la section des affaires générales, n'était alors que simple substitut. Il est aujourd'hui procureur général à Besançon.

En raison même de cette répartition des pouvoirs et de l'encombrement des rôles, les dossiers qui, normalement, eussent dû suivre toute la filière : Cours de justice — Lindon (ou Laurent) - Vasart - Boissarie - garde des Sceaux — « enjambaient » dans la pratique l'échelon Vassart. Si l'on tient à souligner au passage cette précision c'est qu'elle acquiert dans le cas particulier qui nous occupe, une importance singulière. On le verra par la suite de l'histoire.

M. Robert Lindon, au surplus, n'est pas seulement habilité à transmettre directement ses conclusions au procureur général Boissarie c'est lui qui, en outre, tient officiellement registre des procédures ouvertes et des suites qui leur ont été données. En un mot il est le régulateur au centre du carrefour de tous les dossiers de collaboration économique.

Le dossier 884

La discrétion professionnelle interdit à un magistrat toute déclaration publique. M. Lindon se serait fait scrupule d'y manquer. S'il m'a accueilli chez lui, et m'a accordé, d'homme à homme, un assez long entretien, il s'en tient officiellement à cette honorable pétition de principe :

« Si j'ai demandé en octobre dernier à être relevé de mes fonctions auprès des Cours de justice, c'est que mes conceptions s'avéraient décidément par trop divergentes de celles de la Chancellerie. »

Lourde parole, en ce sens qu'elle ne s'applique pas à un seul cas particulier, mais qu'elle remet en cause les critères mêmes de toute la chose jugée dans un immense secteur de droits. Quand j'ai cité cette phrase à M. André Marie le lendemain, dans son cabinet de la place Vendôme, il lui a trouvé une interprétation sans doute plus heureuse.

« M. Lindon, dit-il, a surtout estimé que l'œuvre des Cours de jus-

SUITE PAGE 2.

Les communistes chinois refusent de négocier LA PAIX

NANKIN, 7 février. (A.F.P.) — **Le parti communiste chinois a annoncé officiellement aujourd'hui que, dans les circonstances actuelles, il se refusait à entamer des négociations de paix avec le gouvernement nationaliste.**

L'U.R.S.S. N'A PAS PROPOSÉ de pacte défensif à la Suède

STOCKHOLM, 7 février (U.P.). — Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères suédois a déclaré ce matin que toutes les informations venant de l'étranger selon lesquelles l'U.R.S.S. aurait proposé à la Suède de conclure un traité défensif étaient entièrement fausses.

Il a précisé que la Suède n'avait reçu aucune proposition de ce genre de l'U.R.S.S., et a ajouté que, d'autre part, certains bruits selon lesquels l'U.R.S.S. aurait averti la Suède qu'elle serait mécontente si cette dernière adhérait au pacte de l'Atlantique, étaient complètement dénués de fondement.

UN MANUSCRIT DE LOUIS XVI VA ETRE VENDU A LONDRES

Il s'agit de la traduction d'un ouvrage anglais

LONDRES, 7 février (A. F. P.). — La traduction française d'un ouvrage d'Horace Walpolo : *Historic doubts on* Richard III, faite par le roi Louis XVI, sera mise en vente le 28 février à Londres.

Cette traduction est un manuscrit de 82 pages in octavo, qui a appartenu, durant un siècle, à la famille Seymour.

Contre la Toux
Aussi efficace, aussi délicieuse qu'avant-guerre, voici revenue
LA PASTILLE du ROI SOLEIL
qui apportera du Soleil dans vos bronches
Visa 1802 — 19.739

Tous les champions du volant ont salué le corps de JEAN-PIERRE WIMILLE à St-Philippe-du-Roule

L'EGLISE Saint-Philippe du Roule était trop petite, ce matin, pour recevoir, à 11 heures, tous ceux qui vinrent apporter un suprême hommage à Jean-Pierre Wimille. Tous les as du volant étaient là. On voit (ci-dessus) Chiron ; derrière lui, Giraud-Cabantous, champion de France, Gordini, Scaron, Villeroi, Trintignant, Sommer, Veyron, Lesurque, Caracciola, Divo, Salesi, Guidotti étaient là, également le préfet de police et M. Petsche, ministre des Finances, qui accompagnait sa belle-fille, Mme Christiane Wimille. M. André Morice, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, a épinglé sur le catafalque la croix de la Légion d'honneur. « La nation, a dit le ministre, rend ainsi hommage à un homme qui a su rester fidèle à un idéal et sans cesse témoigné de ses exceptionnelles qualités qui nous rendaient si fiers de lui. Sa mort même n'est ni un démenti ni une rupture. Elle resserre encore et symbolise une existence et le choix d'une volonté. » A midi, la cérémonie religieuse était terminée. Lentement, avec recueillement, les innombrables amis de l'infortuné champion vinrent une dernière fois le saluer avant que le cercueil ne soit à nouveau descendu dans la crypte où il restera jusqu'à l'inhumation dans le caveau de famille. Les fleurs, les magnifiques fleurs qui décoraient, ce matin, l'église archicomble, ont été, selon le vœu exprimé par Mme Wimille, déposées, cet après-midi, avec une délicate discrétion, sur la tombe du Soldat inconnu.

Ancien ambassadeur de Vichy à Moscou et à Ankara

GASTON BERGERY

vieilli, voûté, mais l'œil vif affronte avec un volumineux dossier posé devant lui

GASTON BERGERY ET SON DEFENSEUR Me MARCEPOIL.

LA COUR DE JUSTICE

(Compte rendu d'audience de Georges LORANT.)

POUR juger Gaston Bergery, une des figures politiques les plus curieuses et les plus attachantes de la IIIe République, la Cour de justice tient audience dans la grande salle des assises. Et c'est M. Vassart, procureur de la République et de la Seine, et théoriquement le seul commissaire du gouvernement en titre de la Cour de justice, qui a tenu à soutenir lui-même l'accusation dans ce procès hors série.

Le public, sollicité ailleurs par l'actualité de deux procès à sensation, est cependant nombreux et lorsque l'audience s'ouvre, à 14 heures, on retrouve, dans les premiers rangs, plusieurs élégantes, anciennes habituées de la Chambre avant la guerre.

L'assistance s'impatiente. La Cour tarde à entrer en séance. On murmure. Déjà certains prétendent que Gaston Bergery, qui a été laissé en liberté provisoire depuis son arrestation à sa descente d'avion au Bourget, en septembre 1945, alors qu'il rentrait d'Ankara, ne s'est pas constitué prisonnier au greffe. Il n'en est rien. Les formalités du tirage au sort des jurés sont les seules causes du retard.

D'ailleurs, à 13 h. 55, Gaston Bergery fait son apparition escorté de trois gardes.

Il est extraordinairement vieilli et voûté, vêtu de noir, pâle, mince. Son visage, à l'expression aristocratique et hautaine, paraît émacié. Mais on retrouve le regard vif, derrière les lunettes, les gestes brefs et précis. Il échange quelques mots avec son avocat, Me Marcepoil, puis dépliole sur le pupitre, devant lui, un volumineux dossier.

L'acte d'accusation

La Cour fait son entrée.

Autour du président Ledoux, une femme, Mme Chanois, et cinq noms : MM. Bailly, Merlin, Labelle, Nlon et Loyé.

Après un interrogatoire d'identité, qui nous rappelle que Gaston Bergery est né à Paris en 1892, c'est la lecture de l'acte d'accusation.

Selon ce document, Gaston Bergery se montre, dès 1940, à Bordeaux, partisan de l'armistice. Il fait, à l'Assemblée nationale, à Vichy, en juillet, une déclaration anglophobe.

On lui reproche, particulièrement, d'avoir, dès les débuts du gouvernement de Vichy, rédigé un projet de déclaration en faveur d'une sorte de pacti unique. Ce texte, soumis au maréchal Pétain, reçut son approbation. Il devait d'ailleurs le lire lui-même à la radio, sous forme de message à la population. Mais Laval s'y opposa violemment. Et, finalement, Pétain transforma ce projet, d'où devait sortir la Légion des combattants.

L'accusation rappelle que, dès le mois d'août 1940, Gaston Bergery eut, sous instructions de Pétain, une entrevue avec Otto Abetz.

Celui-ci lui proposa d'avoir une entrevue avec le Fuehrer.

Bergery déclina l'offre, en déclarant que cela dépassait sa mission. Il se vit confier par le gouvernement de Vichy plusieurs missions de confiance. Puis, rentra à Paris pour exercer sa profession d'avocat, car il se brouilla avec Laval.

Il revint à Vichy, après le départ de celui-ci. Darlan lui offrit plusieurs postes qui semblaient prouver en quelle confiance il le tenait. Bergery, il est vrai, les refusa tous, parce qu'il n'était pas, prétend-il, d'accord avec la politique générale du gouvernement.

SUITE PAGE 3

KRAVCHENKO

En attendant Zinaïna, la 1re épouse

L'ingénieur Romanov dépose :

- En Amérique, il me dit : " Il fait bon ici !... ". Je le dénonçai aussitôt au général Rudenko et j'avertis Kravchenko qu'il pourrait être rappelé en U. R. S. S. Quelques jours plus tard, il " trahissait "

IL n'est pas midi qu'une petite foule stationne déjà quai des Orfèvres, à la porte du Palais qui donne directement accès à la 10e chambre correctionnelle.

C'est le grand jour de l'affaire Kravchenko, celui du tournoi n° 1 que tout le monde attend depuis l'ouverture du procès : la première femme de l'auteur de *J'ai choisi la liberté*, va être entendue.

La salle répond plus que jamais à la définition donnée par Kravchenko lui-même : un bain de vapeur.

Jamais encore l'assistance n'a été aussi pressée, aussi tendue. La concurrence même du procès Bergery, dans la salle voisine des assises, n'a pas retiré un assistant aux débats que dirige le président Jurkheim.

Et l'héroïne ? Elle est là, dans un petit bureau derrière le tribunal où on l'a subrepticement introduite, entre deux rangs de gardes, dès son arrivée au Palais.

Le public bourdonne comme une volière. Seul Kravchenko reste impassible, bras croisés, le regard fermé.

Il est 13 heures 30 quand, avec une précision toute militaire, le tribunal entre en séance.

Mise en train

Tout de suite, Me Nordmann pose une question :

— Longtemps avant « Les Lettres Françaises », les journaux américains ont porté contre Kravchenko les mêmes accusations. Kravchenko pourtant, a préféré se plaindre ici plutôt qu'aux Etats-Unis parce que, a-t-il dit, le parti communiste français valait qu'on s'occupât de lui alors qu'il n'avait, aux U.S.A., qu'une audience insignifiante. Mais on n'entre pas en France sans certaines formalités. Il y a des textes qui forcent les conditions à l'obtention des visas. De quelle faveur a donc bénéficié Kravchenko ?

« Enfin, pourquoi n'a-t-on pris tant de dispositions exceptionnelles — dont je me réjouis — pour assurer la publicité de débats qui, généralement, doivent rester secrets, comme il est d'usage en matière de diffamation ? Donc, on pense à l'étranger qu'un fait politique mérite qu'on s'occupe de lui. Il s'agit donc bien de propagande politique. Qu'en pense le ministère public, représentant du garde des Sceaux et porte-parole du gouvernement ? »

LE PRESIDENT. — Nous ne faisons pas ici le procès du gouvernement. Il s'agit d'une affaire précise.

LE MINISTERE PUBLIC. — Je ne fais que devancer mon réquisitoire en disant tout de suite mon désir de voir limiter les débats à leur véritable objet.

Me Izard intervient à son tour et formule quelques réserves :

— Je voudrais aussi, avant l'audition des témoins russes de nos adversaires, faire une courte déclaration liminaire à leur sujet. Ces témoins font partie de l'organisation communiste d'U.R.S.S. Je lis dans les statuts du parti : le parti est fort grâce à son unité d'action, grâce à la discipline. M. Vychinski, alors procureur d'U.R.S.S., a défini la conception soviétique du juge : la justice est un organe effectif de la politique du pays.

« Le juge doit toujours être conscient que la loi est l'expression de la politique du parti. Entre la loi et la ligne, il n'a pas à hésiter. Quant à la « Pravda », elle ose traiter la justice française d'irresponsable. Le contexte établit que ce n'est pas de cette justice qu'on attend le vrai verdict, mais de l'opinion du peuple. Vous comprendrez que je fasse sur les témoignages qu'on va nous produire les plus solennelles réserves. »

LE PRESIDENT. — Nous n'avons pas à discuter ici un article de la « Pravda ». Il s'agit, je le répète, du procès Kravchenko contre « Lettres françaises ».

Nouvelle prise de bec entre les avocats qui se rejettent, l'un sur l'autre, la responsabilité d'avoir entraîné le procès loin hors des limites correctionnelles et de plaider la cause d'un impérialisme contre un autre au lieu de celle de leurs clients respectifs.

Pour couper court, le président appelle un témoin.

Stupeur et déception : ce n'est pas « elle »...

Kravchenko ! le canard sauvage de la famille

C'est un gros homme blond, au front largement dégarni, taillé en force, un ingénieur domicilié à Moscou : Victor Romanov. Il a quarante-cinq ans.

Me Nordmann le présente comme un ami d'enfance de Kravchenko.

SUITE PAGE 3

44, BOULEVARD GOUVION-St-CYR

Une femme dépouillée de ses bijoux sur son palier *(20 millions)*

Hold up éclair, cette nuit, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, dans un immeuble cossu situé au numéro 44. En quelques minutes, trois gangsters se sont emparés de bijoux représentant une vingtaine de millions de francs...

Il était 11 h. 30. Comme tous les soirs, M. Danon, administrateur d'une compagnie fluviale ayant son siège avenue Matignon, rentrait à son domicile, en voiture, en compagnie de sa femme.

Il arrêta l'auto devant le n° 44. Mme Danon descendit, pénétra dans l'immeuble, tandis que son mari allait remiser la voiture, dans un garage souterrain situé à 50 mètres de là.

Sur le trottoir, trois hommes attendaient. Mme Danon n'y prêta pas attention. Elle pénétra dans le hall, monta, dans l'ascenseur, jusqu'au quatrième étage et rentra chez elle.

Elle allait refermer la porte lorsque les trois hommes, qui étaient montés par l'escalier, se présentèrent. L'un d'eux mit son pied dans l'entrebâillement de la porte.

L'agression se déroula alors avec une extrême rapidité. Mme Danon voulut crier. Un des bandits, un homme petit et trapu, vêtu d'une canadienne, lui mit la main sur la bouche.

— Ferme ça ou je te brûle !

Dans sa main droite brillait un revolver...

Pendant ce temps, ses deux complices arrachaient le sac de la dame, lui enlevaient son collier de perles, ses boucles d'oreilles, son bracelet, les bagues, le tout en or enrichi de pierres.

Fuite en voiture

La concierge, qui repassait dans sa loge, ne fut pas étonnée de ce tapage. Chaque dimanche, ses locataires reçoivent des amis pour danser et jouer aux cartes.

Cependant, elle se souvient d'avoir entendu, immédiatement après, claquer la porte d'une voiture et ronfler le moteur d'une auto.

Les trois gangsters étaient partis, à toute allure, tandis que M. Danon rentrait tranquillement du garage.

L'agression est semblable, en tous points, à celle dont fut victime, le 20 décembre, non loin de là (boulevard Suchet), Mme Hanin, la veuve du célèbre biscuitier. En quelques minutes, elle fut, elle aussi, en rentrant chez elle, dépouillée de ses bijoux.

Et les bandits, là aussi, étaient trois. La police ne manquera pas de faire le rapprochement entre ces deux affaires.

QUE SE PASSA-T-IL A MAYERLING ?

VIENNE, le 30 janvier 1889. — Suicide ? Crime passionnel ? Exécution politique ? On n'a jamais su jusqu'à ce jour la vérité sur la mort de l'archiduc Rodolphe, héritier de la couronne d'Autriche.

Dans le numéro de février de **Constellation**, la grande revue française de format de poche, vous lirez, sous la plume de Philippe Hériat, tous les épisodes de ce drame cause de deux guerres mondiales.

Au même sommaire : Alaska, Amérique russe, par André Labarthe ; Toute la Chine en parle, par Robert Shaplen ; les mots croisés de Robert Beauvais ; les dessins de Flip et de Jean Effel ; les petites histoires de poche, et de larges extraits du roman qui passionne actuellement l'Amérique, « L'Herbe verte de la Prairie », par Marie O'Hara.

Une institution est née qui va tenter d'organiser l'Europe et de consolider la Paix :

LIBRES OPINIONS

LE CONSEIL DE L'EUROPE

composé d'un **Comité ministériel** délibérant à huis clos et d'un **Comité consultatif** dont les réunions seront publiques

par **EDOUARD HERRIOT**

BEAUCOUP de Français et, j'imagine, d'étrangers aussi, apprendront avec intérêt dans quelles conditions s'est préparée cette organisation européenne qui vient d'être consacrée à Londres par le Conseil consultatif. Il s'agit, en effet, d'une institution nouvelle qui pourrait exercer, si elle était aidée, par l'opinion, la plus heureuse influence pour l'établissement de la paix.

C'est à la fin du mois d'octobre 1948 — le 26 exactement — que le Conseil consultatif, créé par le traité de Bruxelles, décidait la création d'un Comité composé de représentants des gouvernements signataires du traité pour « examiner et proposer les mesures à prendre en vue de réaliser une plus étroite union entre les pays de l'Europe». Ce Comité devait prendre en considération les suggestions des gouvernements et des organismes privés. Il était chargé d'examiner notamment les propositions franco-belges en vue de la réunion d'une Assemblée consultative européenne et les propositions britanniques concernant l'établissement d'un Conseil européen, désigné par les gouvernements, responsable devant eux. On demandait au Comité de préparer un rapport pour la session prochaine du Conseil consultatif. Le Comité comprenait cinq Britanniques, cinq Français, trois Belges, trois Néerlandais, deux Luxembourgeois. J'ai eu l'honneur d'en être élu président. Je dois dire que l'accord n'a cessé d'être absolu entre les délégués français et que toutes les discussions entre représentants des différentes nations ont eu lieu sous le signe de la plus cordiale courtoisie.

Je ne saurais trop en remercier mes collègues qui ont ainsi donné la preuve, par la haute tenue de leurs propos, de ce que pourrait être une réunion européenne.

Dès la première séance plénière, le 26 novembre 1948, l'honorable M. Dalton, chef de la délégation britannique, exposait avec toute son autorité la conception du Royaume ami : création d'un Conseil européen composé de ministres responsables et d'experts, constitué suivant une procédure très simple. Sur la création d'une Assemblée parlementaire, M. Dalton se montrait plus réservé ; il désirait que ses membres fussent désignés par les gouvernements. Dans la deuxième séance plénière, le 27 novembre, M. Paul Reynaud exposait la thèse française, après avoir démontré avec sa verve ordinaire qu'il n'y avait plus de place dans le monde pour une mosaïque d'Etats européens, que l'Europe devait — sous peine de périr — joindre et élargir ses différents marchés ; il proposait la constitution d'une Assemblée composée de membres élus. M. Guy Mollet réclamait, à son tour, l'institution d'un Parlement fédéral européen pour examiner les mesures pratiques propres à assurer progressivement l'intégration politique et économique de l'Europe ; étudier les problèmes constitutionnels, économiques et sociaux posés par la création nouvelle, faire aux gouvernements des nations participantes, les recommandations utiles à l'action nécessaire.

Le 30 novembre, une sous-commission était nommée, dont le mandat était, à la suite d'une intervention de M. van Langenhove, délégué belge, ainsi défini : « Il devra examiner de façon détaillée les questions que posent les propositions franco-belge et britannique et la manière de les résoudre. Ses délibérations s'étendront à toutes autres propositions qui ne seraient pas couvertes par les suggestions franco-belges ».

La sous-commission tint douze séances sous la présidence de M. Loesch, délégué du Luxembourg. Elle prit comme sens de discussion le memorandum britannique et le projet franco-belge. Elle examina aussi une déclaration votée par la Chambre néerlandaise et un mémoire du gouvernement italien. Elle reçut deux délégations, l'une de l'Union parlementaire européenne, l'autre du Gouvernement européen. Le projet rédigé par elle, comportait la création d'un Conseil de l'Europe et d'une Assemblée consultative chargée d'un rôle de discussion et d'avis, mais sans pouvoir législatif et d'autre part sans compétence pour étudier les problèmes militaires. Dans le rapport du sous-comité, il est dit que l'Assemblée pourra, de sa propre initiative, discuter les problèmes et propositions portant sur les intérêts communs aux nations membres et, notamment, sur les problèmes économiques, sociaux et juridiques intéressant ces pays ; examiner les mesures pratiques destinées à promouvoir une plus étroite unité européenne; étudier les moyens d'associer à ces études les Etats et territoires d'outre-mer. L'Assemblée consultative devait tenir chaque année une ou plusieurs sessions ordinaires dont la date et la durée seraient déterminées par elle-même.

Ce projet, arrêté le 15 décembre, fut soumis à la Commission plénière du 16 décembre, qui en prenait acte, sous la réserve naturelle de l'avis des gouvernements intéressés. Le Comité d'études devait donc attendre ces avis pour reprendre son travail. Les délais prévus pour cette consultation durent être prolongés jusqu'au 18 janvier 1949. A cette date, la délégation britannique présentait un nouveau projet qui comprenait, avec le Comité de ministres, non plus une *Assemblée*, mais une *Conférence* constituée par des délégations nationales nommées par les gouvernements. Le chef de chaque délégation devait être un ministre. On envisageait de nouvelles admissions, celle de l'Italie et de l'Allemagne en particulier. La Conférence devait pouvoir discuter de toute question présentant un intérêt commun, à l'exception des questions militaires, mais sans qu'aucune de ses recommandations constituât une obligation formelle engageant les gouvernements. Le vote au sein de la Conférence devait se faire par délégation nationale, selon leur effectif, le vote lui-même était réservé aux chefs des divers groupements. Comme siège de l'organisation nouvelle, on proposait Strasbourg.

De nouveaux échanges de vues eurent lieu sur le projet britannique ; mais, comme il avait un caractère impératif, il fut très vite reconnu et admis que, seuls, les gouvernements intéressés pourraient trancher les difficultés subsistantes. J'écrivis donc, le 20 janvier, une lettre à notre ministre des Affaires étrangères pour lui transmettre à la fois le texte établi par le sous-comité et celui du gouvernement britannique. Je retenais aussi, au nom de notre Comité, l'idée soumise par la délégation néerlandaise, suivant laquelle il serait utile d'insérer dans le préambule du statut futur de l'Union une déclaration solennelle de principes, engageant tous les délégués. Avant la clôture de nos travaux, l'honorable M. Dalton faisait une déclaration, unanimement approuvée, pour affirmer la confiance avec laquelle toutes les délégations attendaient le succès de la prochaine réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

Cette confiance n'a pas été déçue, grâce à la bonne volonté des ministres, grâce en particulier à la ténacité souriante de M. Schuman et à la bienveillance cordiale de M. Bevin. Le Conseil consultatif admit, en définitive, l'établissement d'un *Conseil de l'Europe*, composé d'un *Comité ministériel* délibérant à huis clos, et d'un *Corps consultatif*, dont les réunions seront publiques. D'autres pays européens, en dehors des cinq représentés dans nos réunions de Paris, seront invités à participer à la rédaction des textes organiques de la future institution. Le projet détaillé sera élaboré par la Commission permanente, c'est-à-dire par les ambassadeurs. En ce qui concerne le Corps consultatif (dont la composition soulevait les plus grandes difficultés), chaque gouvernement décidera de la procédure à adopter pour la désignation de ses représentants. Le nombre total des membres de ce Corps consultatif serait environ d'une centaine. Leurs décisions seront prises à la majorité des membres présents et votants. Il y aura une session annuelle dont la durée n'excédera pas un mois.

Tel est l'essentiel du compromis adopté à Londres. Il est possible que les esprits absolus, ceux qui résolvent les problèmes dans l'abstrait, ne s'en déclarent pas satisfaits. Ceux qui, comme nous, ont assisté aux difficultés de cette gestation, rendront hommage à la fois au libéralisme d'esprit de tous les délégués de notre Comité de Paris et à l'effort de conciliation des gouvernements. Il fallait choisir entre deux méthodes : ou admettre pour l'Union européenne un début modeste et une constitution prudente, fatalement soumise aux changements et aux progrès que lui imposera l'expérience ; — ou demeurer dans l'ordre des controverses abstraites sans obtenir aucun résultat pratique. Nous pensons que la première méthode était la plus raisonnable. Et, même sous cette forme réduite que consacre le compromis de Londres, le *Conseil de l'Europe* va se heurter à de nombreuses difficultés qui ne pourront être réduites que par un appel constant à la sagesse et à l'esprit de conciliation.

Edouard Herriot

(Copyright 1949 by Edouard Herriot and « Paris-presse-l'intransigeant ».)

LE DUEL MARIE-LINDON ne fait que commencer

(Suite de la première page.)

tice tirait à sa fin, et pensé qu'il pouvait désormais rendre plus de services ailleurs. »

Quoi qu'il en soit, le jour où il a demandé pour la première fois son déplacement, comme le jour où il l'a obtenu après être revenu à la charge, M. Lindon se référait à un fait précis, à certain dossier.

Ce dossier, c'est le dossier numéro 884. Comme c'est le cas général, à l'ouverture de l'information, au lendemain même de la Libération, il ne portait pas de nom. Il était ouvert contre X... avec une large parenthèse, qu'on garnissait, au fur et à mesure des progrès de l'instruction, des patronymes des inculpés éventuels. La raison sociale de la firme qui finit par l'étiqueter, l'entreprise de travaux publics Sainrapt et Brice, 13, place Paul-Verlaine, à Paris (13e) est aujourd'hui sur toutes les lèvres.

Avec un capital de 100 millions, c'est une des plus grosses sociétés de France dans sa spécialité. Son chiffre d'affaires s'élevait en 1947 à près d'un milliard (exactement 987 millions). Son animateur, Pierre Brice, est par ailleurs le gendre de son confrère Chouard, que les gens du bâtiment considèrent comme l'un de leurs magnats.

Dans la dernière de ses lettres à la Chancellerie, M. Lindon rappelait que le garde des Sceaux avait réclamé le renvoi devant le tribunal de l'affaire Dubois, ancien chef de cabinet de Camille Cheutemps, en arguant que la société en cause avait réalisé 2 % de son chiffre d'affaires pendant la guerre (1 million 650.000 francs) en travaillant avec l'ennemi. Or la part du chiffre d'affaires (370 millions) retirée par la firme Sainrapt et Brice de sa collaboration avec les Allemands représentait, elle, 41 % de son activité totale (1). Ainsi M. Lindon pouvait-il écrire qu'il ne saurait admettre de voir soustrait à toute poursuite celui que les chiffres accusaient si lourdement, alors qu'un autre restait inculpé dont la faute, arithmétiquement mesurée, apparaissait incomparablement plus légère.

Mais, si rigoriste qu'il soit de l'épuration, M. Robert Lindon sait tout de même manifester une largeur de vue qui va au delà de l'appréciation uniquement vénale de la faute. Il ne mesure pas la responsabilité d'un homme à la règle à calcul. Il admet même — et je cite cet exemple pour bien montrer qu'il ne s'enferme pas dans l'intransigeance du doctrinaire — que la Justice peut parfois composer avec un intérêt national supérieur. Il comprend que si, pour fournir des produits à une exportation vitale, on ne saurait se passer de certains concours, il faille, le cas échéant, fermer les yeux sur des écarts sans gravité de tel ou tel producteur, qui aurait collaboré sous la contrainte d'une réquisition.

Par contre, le trébuchet où il pèse les délits ne saurait faire grâce à quiconque d'une intention avérée de s'engager sur le mauvais chemin.

Sa vindicte magistrale retient ainsi contre Sainrapt et Brice un projet de contrat, à la signature duquel on aurait d'ailleurs finalement renoncé, mais qui marque une volonté délibérée d'aider l'ennemi. Il s'agissait d'offrir aux Allemands un procédé de fabrication de bateaux à l'aide d'un matériau nouveau dont le brevet n'avait même pas encore été déposé. Des ingénieurs furent dépêchés de Paris à Rotterdam pour initier à sa mise au point leurs collègues allemands. Par ailleurs, Sainrapt et Brice auraient réellement livré un autre procédé dont ils possédaient l'exclusivité, le procédé dit de la « parol hydraulique », qui permettait la construction rapide de réservoirs souterrains d'hydro-carbure. La firme, enfin, exploitait elle-même, sur le territoire du Reich, par l'intermédiaire de filiales plus ou moins camouflées, de nombreux chantiers aux portes des grands centres d'usinage de l'essence synthétique, et notamment dans la région de Cologne.

Les lettres Lindon

La juridiction particulière instituée pour juger les affaires de collaboration légitime, en quelque sorte, l'intervention du garde des Sceaux, puisqu'elle ne confie plus, comme en droit commun, la décision de renvoi devant le tribunal ou de classement à un juge d'instruction inamovible et tout-puissant, mais à un commissaire du gouvernement dépendant, comme l'indique son titre lui-même, d'un ministère. La plume du parquet est toujours serve. On n'a jamais caché, d'ailleurs, qu'on voulait ainsi enlever les procès d'épuration à des magistrats du siège, à qui leur fidélité au régime établi, même sous Vichy, aurait pu inspirer quelque tiédeur dans la répression.

Ainsi peut-on considérer comme normal que M. André Marie, après en avoir une première fois causé avec M. Lindon, lui ait suggéré ensuite par écrit, dès le 13 mai 1948, le classement du dossier 884. Le ministère public venait alors d'enregistrer toute une série d'échecs dans ses poursuites contre des collaborateurs économiques, et l'affaire Sainrapt et Brice pouvait fort bien bénéficier de la même bonne fortune.

C'était un argument auquel ne pouvait pas céder un homme du caractère de M. Lindon. Toutefois, il ne prit la plume à son tour, pour répondre, qu'au reçu d'une deuxième note écrite du ministre, en date du 16 juin 1948. En fait, il avait cherché à gagner du temps.

Dans sa réponse, correctement adressée, suivant la hiérarchie établie, au procureur général Boissarie et qui passait, comme il avait été décidé une fois pour toutes, par l'ai du, au-dessus de l'échelon Vassart, M. Robert Lindon soulignait la fausseté de sa position à un poste où son point de vue sur l'administration de la justice se trouvait trop souvent en opposition avec celui du garde des Sceaux. Et, là, il citait d'autres dossiers que celui de l'affaire Sainrapt et Brice.

L'affaire Sainrapt et Brice devant la Commission d'épuration

Le déroulement de l'instruction n'a évidemment pas cessé d'entraver assez sérieusement le fonctionnement normal de l'entreprise Sainrapt et Brice. Naturellement placée sous séquestre et constituée en coopérative ouvrière, on conçoit que son comité d'entreprise ait pu décider, le 26 juin 1948, d'intervenir à la Chancellerie pour hâter la clôture de l'information et lui permettre de recouvrer une plus grande liberté d'exploitation, afin de continuer à assurer du travail aux camarades ouvriers. L'argumentation peut d'ailleurs expliquer en partie la pression exercée de la place Vendôme sur M. Lindon.

Mais, en même temps que celui-ci, un autre organisme, le Comité national interprofessionnel d'épuration, avait eu, ès qualités, à statuer de son côté sur le cas de Pierre Brice. La règle veut en l'occurrence qu'il suspende à vie tout inculpé devant la justice, quitte à ramener ensuite à deux ans la durée de la suspension, le jour où le dit inculpé peut revenir devant lui blanchi par le tribunal. C'est de cette **règle que s'attendait sûrement à bénéficier M. Brice quand, au milieu de la dernière semaine de janvier il s'est présenté rue de la Pépinière devant le comité que préside le conseiller à la cour Rouge. Or, non seulement il est resté suspendu, mais encore le comité (sur réquisition du commissaire du gouvernement Hamel), et le conseiller Rouge nous l'a confirmé, tient à préciser qu'elle n'a ainsi dérogé à ses habitudes que pour ordonner un complément d'information. De ce chef, M. Pierre Brice se trouve donc toujours sous le coup des accusations retenues contre lui par la sentence que ce comité avait prise le 19 novembre 1945, et qu'il refusera de rapporter jusqu'à nouvel ordre. « L'Humanité » — toujours elle — a publié aussi ce document, dont voici le texte :**

La commission, après avoir entendu le rapporteur, le commissaire du gouvernement, l'intéressé, son défenseur, et après en avoir délibéré ;

Attendu que M. Brice, en tant que directeur général des établissements Sainrapt et Brice, s'est associé pendant l'occupation à plusieurs sociétés allemandes pour exécuter des travaux, notamment avec les organisations militaires Todt, Luftwaffe, Wehrmacht, Kriegsmarine, sur le littoral de la France continentale, ainsi que dans la Moselle ;

Attendu qu'il a volontairement accepté d'organiser pendant les hostilités trois chantiers en Allemagne, à Kaprun (Tyrol), puis Pensberg (Haute-Bavière) et à Rhumspring (Harz) ;

Attendu qu'il avait ouvert un bureau à Berlin et qu'il s'est, en outre, associé en Allemagne et en Hollande à des firmes avec lesquelles il a traité ou sous-traité pour des travaux publics du Reich ;

Attendu que pour ces travaux aucune trace de contrainte n'a été relevée à l'encontre de l'entreprise Sainrapt et Brice,

Par ces motifs :

Prononce contre M. Brice l'interdiction de faire partie de conseils d'administration ou de surveillance de sociétés commerciales, l'interdiction d'exercer les pouvoirs de gestion ou d'administration qu'implique la qualité d'associé.

Demain ?

Devant tous ces faits qui donnent le point actuel de l'affaire, on comprend que notre premier souci ait été d'approcher à la fois M. André Marie et M. Robert Lindon.

C'est ce dernier qui nous a montré lui-même toute l'importance du poste dont il a voulu s'évader. Mais nous tenions surtout à connaître l'homme. Et c'est pour l'avoir vu dans son cadre intime que nous nous refusons à imaginer qu'il puisse céder à d'autres mobiles que ceux, d'une noblesse affirmée et d'un désintéressement évident, qu'il invoque. A peine plus jeune que M. André Marie, il a aussi les mêmes traits tirés par les souffrances endurées et les longues veilles laborieuses. Il se laisse peut-être emporter par la fougue de son tempérament, mais, quand on l'a vu de près, on ne peut plus guère douter de sa résolution de mener jusqu'à son terme le combat où il s'est engagé :

« Je ne pourrai, dit-il, libérer ma conscience que devant une commission d'enquête. »

A l'heure où, le lendemain de la séance de l'Assemblée qui vit étouffer dans l'œuf l'interpellation Capitant, M. André Marie nous accueillait place Vendôme, les coups de téléphone pleuvaient pour le féliciter de son succès de la veille. Il pensait sincèrement avoir définitivement fait justice des imputations lancées contre lui, et il pouvait nous assurer, avec toute l'énergie que lui permet son autorité officielle, qu'il n'avait plus rien à dire sur le sujet :

« Je ne vous ferai aucune déclaration. »

Mais aujourd'hui ? Aujourd'hui où se sont déchaînées de nouvelles attaques ? C'est à l'Assemblée que revient la primeur des développements nouveaux de l'affaire. Dans ce cas, nous serons fixés demain.

J. B. et J.-H. M.

(1) On a déjà indiqué la répartition de ces travaux : 82 millions à Brest, 39 à Paris, 56 à Vernon, 43 à Lille, 39 à Marseille, 37 à Rouen, 70 à Auray. Quant à leur nature, on la connaît aussi : fortifications de l'île de Roscauvel, travaux Todt, tranchées, cales de lancement, rampes de V-2, dallages pour la Kriegsmarine.

Le rapport Boissarie

C'EST hier soir, à 18 h. 30, que l'agence A.F.P. a diffusé le communiqué de la place Vendôme donnant intégralement le texte du rapport rédigé par le procureur général Boissarie lui-même pour, selon ses propres termes, « mettre au point les circonstances dans lesquelles est intervenue la mutation de M. Lindon, les raisons légitimes pour lesquelles il n'avait pas eu à communiquer à M. André Marie la correspondance de ce magistrat et les conditions dans lesquelles ont été prises les décisions de renvoi ou de classement en matière de collaboration économique ».

Inutile de préciser que ce rapport confirme les éléments de l'enquête que nous donnons ci-contre. Il précise, par contre, avec toute l'autorité de son signataire, nombre de points importants :

1 *Le ministre ignorait la correspondance Lindon*

« Tout d'abord, quant au fond, ce changement de service rentrait dans le cadre intérieur de mon parquet général, qui avait, seul, à décider, suivant d'ailleurs tous les précédents, de cette nouvelle affectation, qu'elle ait été ou non sollicitée.

« Il ne s'agit en rien d'une démission de magistrat qui aurait eu à être adressée à votre chancellerie.

« Je vous en rendis compte par un entretien du 27 octobre et le sur même un communiqué précisait, en effet, que, contrairement à certains commentaires erronés, il n'y avait bien qu'une mutation de service.

« En la forme, cette mutation avait été sollicitée une première fois le 19 juin par M. le substitut général Lindon, par un rapport qu'il m'avait adressé, invoquant ce qu'il considérait des différences d'appréciations sur les propositions de son parquet au sujet de certains dossiers en cours.

« J'avais tenu, par une réponse écrite du 2 juillet, à réfuter point par point les quelques divergences ainsi prétendues. Sur quoi, M. le substitut général Lindon n'avait plus donné suite à sa demande. Il la renouvelait le 4 octobre, et je ne pus alors qu'y accéder ; mais non sans, là encore, m'astreindre à en réfuter les motifs que je trouvais mal fondés par une deuxième et dernière lettre personnelle du 30 octobre. Je considérais la question comme réglée. Il s'agissait d'un échange de lettres parfaitement confidentiel et que cir-culaient mes réponses et réfutations.

« Je n'avais pas, bien entendu, à les transmettre à votre chancellerie et vous ne pouviez, dès lors, connaître leur existence. C'était un incident intervenu et terminé dans le sein de mon parquet général et deux lettres intérieures qu'annulaient pratiquement leurs deux réponses. J'ai entendu réduire et régler moi-même cette question de mon ressort et je prends la responsabilité de ce règlement.

2 *Ce n'est pas M. Lindon qui l'a divulguée*

« Il m'apparaît, aujourd'hui, que ces documents intérieurs et confidentiels ont été divulgués. J'ai l'assurance absolue de M. le substitut général Lindon que ce n'est en rien de son fait. Je prescrirais une enquête immédiate, suivie, au besoin, de l'ouverture d'une information à ce propos.

3 *Le classement de l'affaire Sainrapt et Brice par le procureur Vassart*

« Je ne disconviens pas que la solution de cette affaire était difficile et que des arguments de poids voisins pouvaient pencher dans les deux sens. J'y avais, pour ma part, à plusieurs reprises, longuement réfléchi et j'avais, je dois le dire, hésité ; mais je n'ai jamais songé à ne pas ratifier lorsque je l'ai connue, la décision de classement de M. le commissaire du gouvernement Vassart, et moins encore à faire de la solution dans un sens ou un autre de cette espèce, d'une appréciation spécialement délicate, une question de principe.

« C'est le propre, en effet, sinon l'essence, de bien des affaires judiciaires, que de prêter à discussion et l'appréciation de parquets peut se confronter avec celle des services de votre Chancellerie.

« Mais, vous me permettrez, je pense, de souligner, pour ce qui me concerne, que, non seulement pour les innombrables affaires, que diligente le parquet de la Seine, mais encore pour les 22.000 réglées depuis quatre ans par celui de la Cour de justice de Paris — 18.500 par sa section générale et 3.500 par sa section économique — l'immense majorité n'a jamais eu à être soumise à la Chancellerie. »

4 *La procédure des Cours de justice est toujours sous la dépendance du Garde des Sceaux*

Il convient, pour l'information complète, de ne pas perdre de vue, qu'aux termes de l'ordonnance du 26 juin 1944, qui a institué les Cours de justice, la procédure devant ces juridictions est essentiellement différente de la procédure de droit commun. En particulier, la décision qui clôture l'instruction d'une affaire et qui comporte soit son classement, soit son renvoi devant la Cour de justice, est prise non par le juge d'instruction, magistrat du siège, mais par le représentant du ministère public, en l'espèce le commissaire du gouvernement. Ce dernier se trouve ainsi normalement appelé à demander et à recevoir des instructions de ses supérieurs hiérarchiques, et, le cas échéant, du garde des Sceaux lui-même. En fait, le garde des Sceaux est consulté sur les affaires les plus importantes et fait connaître ses instructions après avis des magistrats de la direction des affaires criminelles et par l'intermédiaire des procureurs généraux.

L'abondance des matières nous oblige à reporter à demain la suite du roman de Vicki Baum : « L'ANGE SANS TETE »

mots croisés

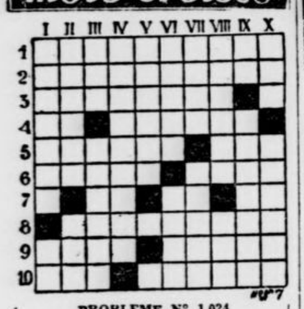

PROBLEME N° 1.024

HOR. — 1. Il mène souvent grand train. — 2. Il fait la mouture. — 3. Qui appartiennent au plus ancien des ordres grecs. — 4. Pair. Mignon. — 5. Ils ne savent que répondre. Il ou elle ? — 6. Anagramme de toile. Partie du monde. — 7. En épelant : allez. Note. En épelant : j'ai possédé. — 8. Fait remarquable. — 9. Mesure. Conduire. — 10. Au monde. Discourt.

VERT. — I. Famille florentine. Période. — II. Corps céleste. Epoque. — III. Véhicule. Le canard s'en accommode. — IV. Contenues, dans un tout, un nombre exact de fois. — V. Le père du divorce en France. — VI. Puits naturels. Récoltera. — VII. Exclamation. Chérir. — VIII. Sectes. Points. — IX. Conjonction. C'est quelquefois guérir. — X. On peut lui tirer des vers. Ni acide ni alcalin.

Solution des Mots Croisés du dimanche

HOR. — 1. N.S. Crâne. — 2. Epouvantes. — 3. Périls. Tôt. — 4. E.C. (essai). Taine. — 5. Tiennent. — 6. Or. Outra. — 7. Léon. Vulin. — 8. Sonnette. — 9. Vie. Io. S.O.S. — 10. Elément.

VERT. — I. Nâne. Olive. — II. Spectre. Il. — III. Or. Osée. — IV. Fuite. N.O. — V. Vian ! Nie. — VI. Casino. Nèg. — VII. R.N. (Robert Nantenil). Neuve. — VIII. Attentats. — IX. Née. Triton. — X. Esté. Anes.

COLISEE
AUBERT PALACE
GAUMONT THEATRE

LA ROUTE INCONNUE
CHARLES DE FOUCAULD AU MAROC
LEON POIRIER
ROBERT DARENE
LUCAS GRIDOUX LEONCE BEN SOUIRAH
Production E.C.I.N. ABEL JACQUIN LISETTE LANVIN
ZEMANE GUELA MARIE JOSE DARENE

AU PALACE SEULE EXCLUSIVITE

PAS D'ORCHIDEES POUR MISS BLANDISH
D'APRES LE CELEBRE ROMAN DE J.H. CHASE
INTERDIT AU MOINS DE 16 ANS
avec JACK LA RUE, HUGH McDERMOTT, LINDEN TRAVERS

Après un an de succès à
BOBINO
4 JOURS A PARIS
l'opérette de R. VINCY et F. LOPEZ
va prendre son essor pour une grande tournée en France et à l'étranger
DERNIERES SEMAINES
Mat. lundi 15 h., dim. 14 h. 30, 17 h. 30

AU MARBEUF

QUELQUE PART EN EUROPE
remporte un triomphe sans précédent !
UN FILM ADMIRABLE Claude HERVIN (Paris-presse)
UNE ŒUVRE ADMIRABLE André LANG (France-soir)
UNE DATE DANS L'HISTOIRE DU CINEMA André LAFARGUE (Ce Matin)

PLUS DE TRAVESTI !
Mais le 1/2 burlesque du tonnerre en soirée au Central-Avenue, 21, Champs-Elysées, avec les vraies dames dévoilées, le spike Jones, etc... et Math. Casadesus.
En matinée, thé élégantissime (200 fr.) et Fred Adison et ses formations.

MERCREDI
EMPIRE ASTOR
CLAIRE MAFFEI
MARC CASSOT
ALEXANDRE RIGNAULT
dans

LES DIEUX DU DIMANCHE
réalisation RENE LUCOT
le film que vous attendiez depuis ANTOINE ET ANTOINETTE
DIST. FILMS FERNAND RIVERS

Une scène du film « ALLEMAGNE ANNEE ZERO » qui passe en exclusivité au FRANÇAIS et à L'ERMITAGE

GAUMONT PALACE REX

Gaité Lyrique
Le Grand Mogol
d'Edmond Audran
Version nouvelle de F. Rouvray

EUROPEEN
dans PLUME au VENT
JIMMY GAILLARD
JACQUELINE FRANCELL
GABAROCHE
La triomphale opérette de JEAN NOHAIN et CLAUDE PINGAUT
Tous les soirs à 21 h. - Matinées lundi 15 h., dimanche 14 h. 30, 17 h. 30

bientôt
L'ECHAFAUD peut attendre

DUEL au Soleil
LE PARIS CHAMPS-ELYSEES
LA ROYALE MADELEINE
VERSION ORIGle
ROYAL HAUSSMANN MELIES - RICHELIEU DROUOT
VERS. FRANCle

LES SPECTACLES

THEATRES

Opéra, 21 h., La Damnation de Faust.
Comédie-Française (Salle Richelieu), 21 h., Jeu de l'Amour et du Hasard.
Comédie-Française (Salle Luxembourg), 21 h., L'Inconnue d'Arras.
Ambigu, 21 h., On demande un ménage.
Antoine, 20 h. 45, Les Mains sales.
Bouffes-Parisiens, 21 h., Le Mari ne compte pas.
Capucines, 20 h. 45, La Folle Epoque.
Ch. de Rochefort, 21 h., Voyage à trois.
Châtelet, 20 h. 15, L'Auberge du Cheval-Blanc.
Coméd. Wagram, 21 h., Interdit au public.
Daunou, 21 h., Ils ont 20 ans.
Etoile, 20 h. 45, Ignace (Fernandel).
Gd-Guignol, 21 h., Bourreau d'enfants.
Gymnase, 20 h. 30, Rêves d'amour.
Hébertot, 21 h., Fils de personne.
La Bruyère, 21 h., Branquignol.
Madeleine, 21 h. Les Enfants d'Edouard.
Marigny, 20 h. 45, Partage de Midi.
Mogador 20 h. 30, Violettes impériales.
Palais-Royal, 20 h. 45, Une nuit chez vous, Madame.
Porte-Saint-Martin, 21 h., Un p'tit mari en or.
Renaissance, 21 h., Prosper.
Saint-Georges, 21 h., Une femme libre.
Sarah-Bernhardt, 21 h., Et la police n'en savait rien.
Saint-Georges, 21 h., Si je vis...
Th. Ch.-Elys., demain, 21 h., José Greco.
Théâtre de Paris, 20 h. 45, Das Kapital.
RELACHE : Opéra-Comique, Alhambra, Ambassadeurs, Atelier, Athénée, Chapiteau, Comédie des Champs-Elysées, Edouard - VII, Gaité - Lyrique, Gaité-Montparnasse, Gramont, Huchette, Humour, Mathurins, Michel, Michodière, Monceau, Montparnasse - Baty, Noctambules, Nouveautés, Œuvre, Potinière, Studio Champs-Elysées, Variétés, Verlaine, Vieux-Colombier, Folies-Bergère.

CIRQUES

Cirque d'Hiver, 20 h. 45, Les Reverho, Les Idalys.
Medrano, 21 h., Les Zemganno, Les Fratellini.

CINEMAS

Musée du Cinéma, Festival Ince-Griffith.

FILMS FRANÇAIS

Astor, La Belle Meunière.
Aubert-Palace, La Route inconnue.
Broadway, Rapide de nuit.
Bonaparte, Angèle.
California, Rapide de nuit.
Cinécran, Trois garçons, une fille.
Cinévog, Les Casse-Pieds.
Cinémonde, Rapide de nuit.
Colisée, La Route inconnue.
Demours, L'Inévitable M. Dubois.
Gaumont-Théâtre, La Route inconnue.
Images, Piège à hommes.
Lynx, Le Signal rouge.
Madeleine, Une si jolie petite plage.
Marignan, Jean de la Lune.
Marivaux, Jean de la Lune.
Monte-Carlo, Piège à hommes.
Olympia, Le Signal rouge.
Pagode, Bagarres.
Panthéon, Femme sans passé.
Pereire, Les Casse-Pieds.
Plaza, Aux yeux du souvenir.
Portiques, Le Signal rouge.
Radio-Ciné Opéra, Piège à hommes.
Royal-Haussmann (Studio), Le Puritain.
Studio Parnasse, Le Sang d'un poète.
Ursulines, Parade du temps perdu.

FILMS ETRANGERS (vers. orig.)

Agriculteurs, Sept ans de malheur.
Artistic, Les Liens du passé.
Avenue, Hangover Square.
Balzac, César et Cléopâtre.
Biarritz, Hamlet.
Bœuf'Mich', Brume de mes rêves.
Caméo, Aventures en Birmanie.
César, Laurel et Hardy conscrits.
Ciné-Opéra, Le Procès.
Ciné-Etoile, La Chanson du souvenir.
Delambre, Le Crime est presque parfait.
Elysées-Cinéma, L'Homme aux abois.
Ermitage, Allemagne année zéro.
Gaité-Rochechouart, Je suis un fugitif.
La Royale, Duel au soleil.
Les Vedettes, Belle Jeunesse.
Lord-Byron, La Rose du crime.
Marbeuf, Quelque part en Europe.
Midi-Minuit, Convoi vers la Russie.
Napoléon, Les Folles Héritières.
Normandie, Demain viendra toujours.
Paris, Duel au soleil.
Reflets, La Maison de mon père.
Régent Caumartin, Grève d'amour.
Studio Raspail 216, Swing Circus.
Studio Etoile, Varvara.
Studio Parmentier, Lang ist der Weg.
Triomphe, La Piste de Santa-Fé.

FILMS ETRANGERS DOUBLES

Ciné-Michodière, Le Grand Boum de Laurel et Hardy.
Dauphin-Cadet, Dieu est mort.
Eldorado, L'Homme aux abois.
Empire, L'Homme au masque de fer.
Français, Allemagne année zéro.
Gaité-Clichy, Laurel et Hardy conscrits.
Gaumont-Palace, Capitaine de Castille.
Helder, César et Cléopâtre.
Impérial, La Piste de Santa-Fé.
Max-Linder, Demain viendra toujours.
Moulin-Rouge, Demain viendra toujours.
New-York, Oscar.
Palace, Pas d'orchidées p. Miss Blandish
Paramount, L'Homme aux abois.
Parisiana, La Piste de Santa-Fé.
Rex, Capitaine de Castille.
Ritz, L'Homme aux abois.
Royal-Haussmann (Club), La Chanson du souvenir.
Royal-Haussmann (Meliès), Duel au soleil.
Studio Rivoli, Massacre à Furnace Creek.
Studio Universel, Sept ans de malheur.
Scala, César et Cléopâtre.
Vivienne, César et Cléopâtre.

Horoscope

par M.-L. SONDAZ

Lundi après-midi. — Le troisième décan du Verseau (9-19 février) et des Gémeaux (11-21 juin) reçoit une impulsion qui, raisonnée, peut les porter au triomphe et, utilisée dans le risque ou la colère, peut causer de graves catastrophes. Ne pas porter de rouge. Eviter l'alcool et tous les poisons. Le Scorpion (23 oct.-22 nov.) doit patienter jusqu'à la fin avril, où il recevra de grandes faveurs astrales.

Mardi matin. — Les astres rapides se mettent à la disposition du Verseau (20 janv.-18 févr.). Intelligence, sensibilité, volonté atteignent une activité suraiguë. Il peut inventer, améliorer, risquer dans tous les domaines. Gémeaux (21 mai-21 juin) et Balance (23 sept.-22 oct.) reçoivent un reflet de ces faveurs.

ABONNEMENTS

France		Etranger	
3 mois :	500	3 mois :	900
6 mois :	925	6 mois :	1.700

La guerre des pactes entre l'Est et l'Ouest

LA NORVÈGE DEMANDE A WASHINGTON

"Quelles garanties nous offrirait le pacte Atlantique?"

Le Dr Lange, ministre des Affaires étrangères, confère avec M. Dean Acheson

(De notre envoyé spécial permanent Louis FOY.)

NEW-YORK, 7 février (par câble).

AVANT de s'engager à signer l'alliance Atlantique, la Norvège veut obtenir des Etats-Unis des garanties concrètes qui la protégeront contre la pression soviétique.

Seule de tous les pays pressentis pour participer à l'Alliance Atlantique à avoir une frontière commune — deux cents kilomètres — avec l'U.R.S.S., la Norvège est soumise, depuis dix jours, à une pression constante de Moscou, qui désire l'empêcher de se joindre au pacte occidental.

Le ministre des Affaires étrangères de Norvège, Harvard Lange, est arrivé par avion à Washington pour demander aux U.S.A. :

- Quelles garanties ils étaient prêts à lui fournir contre la pression politique et militaire de l'U.R.S.S. ?
- Quelles armes la Norvège recevrait-elle des U.S.A. et à quelle date ?
- Que devra fournir la Norvège en retour, car elle ne veut pas céder de bases, de peur que l'U.R.S.S. ne se serve de ce prétexte pour exercer des représailles contre elle ?
- Si l'acceptation par la Norvège du pacte de non-agression proposé par l'U.R.S.S. serait incompatible avec l'alliance Atlantique, la France et la Grande-Bretagne ayant aussi un pacte de non-agression avec Moscou sans que cela les empêche de faire partie de l'alliance Atlantique.

Pas de bases militaires

Dans les milieux officiels de Washington, on déclare qu'au cours de son entretien avec M. Dean Acheson, M. Lange pourra aisément constater que les Etats-Unis se rendent parfaitement compte de la situation délicate où la Norvège se trouve placée et sont décidés à ne rien faire et ne rien demander qui soit susceptible d'aggraver les difficultés auxquelles le gouvernement d'Oslo doit faire face en ce moment.

M. Dean Acheson préciserait à M. Lange qu'à aucun moment il n'a été question de demander à la Norvège l'autorisation d'établir des bases militaires sur son territoire. Dans la mesure où la grande stratégie de l'alliance Atlantique devra s'appuyer sur des bases militaires permanentes, celles-ci seront établies sur une ligne suffisamment éloignée de la frontière occidentale de l'Union Soviétique pour mettre en relief leur caractère purement défensif.

« Pacte d'acier » ou vague promesse ?

Reste la question de la défense « automatique ». On sait que les causes essentielles du projet de Pacte de l'Atlantique sont fixées. Or, d'après ce texte, le projet ne comporte pas de clauses militaires ayant un caractère automatique ; une consultation des parties sur l'action à entreprendre au cas d'une agression contre l'une d'elle.

Y aura-t-il exception pour la Norvège ?

Quoi qu'il en soit, on pense que les réponses que M. Dean Acheson fera à M. Lange décideront de la nature de l'alliance, qui sera soit un « Pacte d'acier », soit un échange de vagues promesses.

Les ambassadeurs de Suède et de Danemark accompagneront, aujourd'hui, le ministre des Affaires étrangères de Norvège, chez M. Acheson, et ils passeront en revue, avec lui, la situation des trois pays scandinaves.

Les Etats-Unis tiennent, absolument, que le Danemark et la Norvège fassent partie de l'alliance, en raison de leur position géographique, mais il est difficile de prévoir si le gouvernement américain est prêt à leur octroyer, à eux qui sont les plus directement menacés de tous, des garanties allant au delà de la promesse de secours.

La note de Moscou lue en français

Une personnalité diplomatique a déclaré à l'United Press que deux heures avant le départ de M. Lange, l'ambassadeur soviétique à Oslo s'était rendu au ministère norvégien des Affaires étrangères et avait lu à M. Lange, en français (langue qu'ils parlent bien tous les deux), les termes de la seconde note russe à la Norvège ; Manifestement, a ajouté cet informateur, l'heure à laquelle est arrivée la note est significative, et le fait qu'apparemment les Russes n'avaient pas encore eu le temps de la traduire en norvégien montre la hâte qu'ils avaient de soumettre ce document à M. Lange avant son départ ».

UN HELICOPTERE s'écrase au sol en Ecosse

PRESTWICK (Ecosse), 7 février (A.P.). — Un hélicoptère, piloté par le pilote d'essai français M. Stakenburg, s'est écrasé au sol à Heathfield, près d'Ayr, dans l'Ayrdhire.

L'appareil a été complètement détruit dans le choc, mais le pilote n'a n'a été que légèrement blessé.

M. Stakenburg suivait à Prestwick un cours de vol en hélicoptère, qu'il avait presque achevé, et devait rentrer à Paris mercredi. A la suite de l'accident, il a été soigné à l'hôpital de Prestwick.

A TRAVERS LA FRANCE

Le Temps qu'il fera

DEMAIN

Température adoucie. Ciel nuageux.

UN VIEILLARD DE 70 ANS, M. Georges Kirchgessner, a été tué à son domicile, 3 bis, rue Pasqué, à Aubervilliers, par Robert Enock, 20 ans, le fils de sa maîtresse. L'assassin, qui ne paraît pas jouir de toutes ses facultés, s'est servi d'un marteau pour fracasser le crâne de la victime.

LE CADAVRE CALCINE, découvert dans les décombres de l'incendie Citroen, serait, d'après les enquêteurs, celui de Louis Petit, 24 ans, demeurant 22, rue des Trois-Bornes.

L'INCONNUE AU FOULARD VERT, ravisseuse de la petite Odette Beys, serait une désaxée qui avait déjà essayé d'enjôler un garçonnet de 8 ans, rue de la Goutte-d'Or.

DEUX MILLIONS EN PIECES D'OR et 250.000 francs en billets ont été volés, au cours d'un cambriolage, à M. Delmont, propriétaire du restaurant « Le Bonvet blanc », 130ter, boulevard de Clichy.

LA COMPAGNIE AMERICAINE D'AVIATION « Trans World Airlines », — T.W.A. — a célébré le troisième anniversaire de son service international. Le 6 février 1946, le Constellation « Star of Paris » se posait à Orly, venant de New-York.

La T.W.A. effectue aujourd'hui sa 4.303e traversée transatlantique.

ON REPECHE DANS LA BAISE, à Moncrabeau (Lot-et-Garonne) le corps de Mme Esther Verboix, quarante ans. Bien que Mme Verboix soit morte noyée, le Parquet d'Agen suppose qu'il s'agit d'un crime.

En zone française d'occupation

UN CAR DE SKIEURS S'ÉCRASE DANS UN RAVIN

20 morts, 30 blessés

(De notre correspondant particulier Marcel ARTHAUD.)

DONAUESGHINGEN, 7 février. (Par téléphone.)

DES cris, des gémissements, parmi un ams de ferraille et de verre brisé, à dix mètres, en contre-bas de la route.

Un grand car des P.T.T. de Radolfzell, petite ville au bord du lac de Constance, a percuté dans un talus, en pleine vitesse, avec ses cinquante passagers, hommes et femmes de vingt-cinq à quarante ans, tous Allemands.

Ayant pris un peu de retard au départ, le conducteur menait son car à bonne allure.

Mais, tout à coup, après avoir passé le village de Fülingen, il atteignit, à 8 heures du matin, la première descente du versant nord et fut surpris par une chaussée subitement verglacée. Les freins étaient devenus inefficaces et dangereux et, avant même qu'il ait eu le temps de passer ses vitesses, la voiture géante percutait dans le talus et se brisait, en accordéon, dans un fossé de dix mètres. L'aiguille du compteur était bloquée à 120.

Vingt passagers sont morts sur le coup. Les premiers secours, organisés par des automobilistes de passage, ont permis de répartir, dans les hôpitaux de Eschingen et de Donaueschingen — où le Danube prend sa source — les trente survivants, dont deux enfants et le conducteur, tous grièvement blessés.

LE SATYRE DU TRAIN DE NUIT sévit de Fontainebleau à Paris

MELUN, 7 février (*Dépêche Paris-presse-l'intransigeant*). — Une jeune fille de seize ans revenait hier soir dans le dernier train de nuit Paris-Fontainebleau. Ses compagnons de voyage étant descendus aux gares précédant Fontainebleau, la jeune fille se trouva en tête à tête avec un homme de 22 ans, le nommé J. Gauthier, qui, s'étant approché, tenta d'abuser d'elle.

Une providentielle sonnette d'alarme, un non moins providentiel contrôleur, mirent fin à cette entreprise et le satyre du « train de nuit », d'ailleurs marié et père de deux enfants, a fini son petit voyage à la prison de Fontainebleau.

LE PROCÈS KRAVCHENKO

(Suite de la première page.)

Ils ont travaillé ensemble dans les mêmes services de Dniepopetrovsk et se sont retrouvés, à Washington, à la mission d'achat soviétique.

ROMANOV. — Je le connais personnellement depuis 1926. Nous avons travaillé, son père et moi, dans le même atelier, ainsi que son frère cadet. Selon son père et son frère, Kravchenko était le canard sauvage de la famille. Très vaniteux, viveur, ambitieux, il cherchait toujrus à briller et voulait vivre au-dessus de ses moyens.

KRAVCHENKO. — Comment le savez-vous ?

ROMANOV. — Par son frère, Constantin. Kravchenko se distinguait encore des autres par son élégance de gandin (rires).

Me IZARD. — Si l'on regarde le témoin, Kravchenko a fait école...

Vaniteux et débauché, Kravchenko voulait devenir célèbre

ROMANOV. — En 1937, Kravchenko entre dans l'armée, mais en revient très vite, sous prétexte d'une maladie. Il reprend son travail à l'usine Petrowski. Sa façon de vivre n'avait pas changé. Il se vantait, avec des détails scabreux, de ses succès féminins. Je me souviens, ainsi, d'une assez vilaine histoire, qui eut l'usine pour cadre. C'était en 1928, 1929... On ne parlait alors que de rationalisation. Chacun apportait ses idées. Un vieil ouvrier avait proposé des moyens d'accélérer le laminage. Par estime pour l'auteur, on examina son procédé, mais on ne l'appliqua pas. C'est alors que Kravchenko tira les vers du nez au vieux et reprit l'invention à son nom.

KRAVCHENKO. — Ce témoignement.

ROMANOV. — Je répète : Kravchenko s'appropria l'idée. Il se vit répondre qu'elle n'avait pas d'intérêt. Il se repandit dans l'usine en répétant qu'on ne savait pas reconnaître l'initiative Il relança même les organisations centrales. En outre, il provoqua des drames chez lui. Son père et sa mère se séparèrent à cause de lui. A l'Institut, nous avions un professeur très sévère ; il avait « collé » Kravchenko à un examen et Kravchenko voulait se venger. Il commença à calomnier le professeur, le traitant d'ignorant et se vantant d'être plus fort que lui.

Le témoin se perd dans les méandres d'un témoignage de moralité. Il n'arrive pas à retenir l'attention de l'auditoire, dont il ne déclenche d'ailleurs les rires qu'en affirmant que Kravchenko n'a obtenu finalement ses diplômes qu'à... l'ancienneté.

ROMANOV. — Le professeur Girardov ?...

KRAVCHENKO. — Girardov n'a jamais travaillé à l'Institut. Vous mentez.

ROMANOV. — Je répète que Girardov était chargé de cours. C'est un travail de Girardov que Kravchenko présenta à son examen de sortie et fit enregistrer à son nom. Girardov en eut pitié.

Aux U. S. A.

« En 1943, je rencontrai Kravchekkn au commissariat des Affaires extérieures. J'étais en partance pour les Etats-Unis. Kravchenko m'annonça qu'il était, lui aussi, du voyage en qualité de réceptionnaires de produits métallurgiques. Il avait, disait-il, obtenu ce poste grâce à la connaissance de l'anglais. Je rencontrai Kravchenko à nouveau aux Etats-Unis, où il était arrivé quelques semaines avant moi.

KRAVCHENKO. — C'est faux. Nous avons fait le voyage ensemble.

ROMANOV. — Dès le premier jour aux Etats-Unis, Kravchenko se tint à l'écart ; il donna ses impressions sur l'Amérique de façon personnelle (sic).

Sur une question du président, le témoin reprend :

— Depuis huit jours que je suis ici, je lis le livre de Kravchenko, c'est une dégoûtation. Moi qui le connais bien, je suis sûr que Kravchenko ne peut pas en être l'auteur. J'étais le chef de Kravchenko dans notre mission.

» Je reprends : en cette période 1943-1944, l'U.R.S.S. avait besoin de métaux, tubes, rails, etc... Notre commission avait donc beaucoup de travail. Il y fallait des gens compétents. D'où la présence de Kravchenko. »

Kravchenko lit les documents et affecte de se désintéresser des déclarations du témoin. Agacé, celui-ci a un geste dans sa direction.

ROMANOV. — A la veille de la date prévue pour notre retour en U.R.S.S., je lui exprimai ma joie de revoir bientôt ma famille...

On en vient au récit de l'évasion de Kravchenko.

ROMANOV. — Il n'est pas venu le lundi. On ne s'est pas étonné, parce qu'il trainait souvent dans les boîtes de nuit. La logeuse nous raconta qu'il était parti le samedi en emportant toutes ses affaires, et en réglant toutes ses dépenses. Cette fois, nous nous inquiétâmes.

KRAVCHENKO. — Puisque j'étais si mauvais, pourquoi cette inquiétude?

ROMANOV. — Parce que vous étiez un membre de la Commission soviétique. Aussi, jugez de notre stupéfaction, quand nous découvrîmes, par ses écrits et ses interviews, qu'il se posait en homme d'Etat (sic) et discutait avec notre grand chef Staline.

KRAVCHENKO. — Et pourquoi pas ?

ROMANOV. — Alors, pourquoi n'a-t-il pas regardé droit dans les yeux quelqu'un qui vient, comme moi, lui dire qu'il a trahi sa patrie.

KRAVCHENKO. — Ne vous avancez pas. Je suis prêt à vous répondre au fond des yeux.

Le président se fâche

Me NORDMANN. — J'ai des questions à poser : Premièrement, Kravchenko a-t-il, comme il le raconte, jamais fait partie des Komsomols ou Jeunesses communistes ?

ROMANOV. — Non, jamais, il est entré directement au parti en 1929.

KRAVCHENKO. — Pardon, président — et il scande du poing son intervention — je suis entré aux Komsomols du Donetz à une époque où Romanov ne me connaissait pas encore

Me NORDMANN. — Kravchenko raconte avoir été étudiant à Kharkov. M. Romanov peut-il nous en dire quelque chose ?

ROMANOV. — Je n'ai jamais rien su de son séjour à Kharkov.

Me NORDMANN. — Donc Kravchenko a menti (murmures de protestation).

Me IZARD. — Vous avez, mon cher confrère, la conclusion hasardeuse aujourd'hui.

KRAVCHENKO. — J'apportera la preuve que j'ai réellement été étudiant à Kharkov. Mais je veux, mois aussi, poser une question : Où et quand le témoin est-il entré au parti communiste ?

Me NORDMANN. — Voilà la diversion classique !...

ROMANOV. — Je suis néanmoins tout disposé à répondre.

Me WURMSER. — C'est inqualifiable !

Me IZARD. — C'est vous le diffamateur. Alors contentez-vous de répondre quand on vous interroge.

Le président doit donner du poing sur la table pour clore l'incident.

ROMANOV. — J'aurais le droit de dire que mon entrée au parti est une affaire personnelle et secrète...

KRAVCHENKO. — Alors je vais répondre pour lui. Moi, j'étais au parti en 1929 ; lui n'y est venu qu'en 1939. Comment peut-il s'arroger le droit de parler de ma vie politique pendant ces dix ans ? Comment peut-il même connaître le moindre détail sur mon activité pendant cette période ?

« Je ne suis peut-être jamais né ! »

ROMANOV. — Il était impossible de ne pas connaître Kravchenko. Il était trop voyant. Je ne comprends d'ailleurs pas qu'il ose se couvrir d'une carte d'un parti qu'il a odieusement trahi.

KRAVCHENKO. — Attention ! ce n'est pas moi, ici, l'accusé. C'est moi, au contraire, qui accuse. Dans deux ou trois jours, d'ailleurs, vous entendrez mon professeur de Karkhov. D'ici là, je n'ai à répondre à aucune question sur ce sujet.

Me NORDMANN. — Comment se peut-il que Kravchenko, alors jeune étudiant, ait, comme il le raconte, été envoyé à Nikopol vérifier des travaux représentant des milliards ?

Me IZARD. — J'ai déjà dit que nous répondrions à notre heure.

Me NORDMANN. — Kravchenko raconte qu'il a été envoyé en mission à la campagne au temps de la famine. M. Romanov a-t-il eu connaissance de cette mission ?

M. ROMANOV. — Je n'ai rien connu de tel.

Me NORDMANN. — Ainsi Karkhov, Nikopol, la campagne, Kravchenko n'a rien fait de ce qu'il dit.

KRAVCHENKO. — Vous pouvez ajouter aussi que je ne suis jamais né. (*Rires.*)

UN DEMENTI DU SUBSTITUT LINDON

Le ministre de la Justice communique :

« A la suite des propos qui lui ont été attribués et notamment dans un article d'un journal du soir paru ce jour, le substitut général Lindon a spontanément adressé le démenti suivant au procureur général Boissarie, qui l'a transmis au garde des Sceaux :

« Le substitut général Lindon, qui a toujours entendu se conformer aux obligations de ses fonctions de magistrat, et qui notamment s'est refusé à faire toute déclaration à la presse, dément absolument toutes celles qu'on lui a attribuées, spécialement ce matin, ou qu'on pourrait lui attribuer. » (A.F.P.).

N.D.L.R. — *Après ce nouveau texte officiel de la Chancellerie, qui vise manifestement* Paris-presse, *nos collaborateurs Jean Balensi et J.-H. Morin n'ont rien à ajouter ni à retrancher aux informations impartialement recueillies et objectivement rapportées dans l'article qu'on a lu d'autre part.*

ravitaillement

AUJOURD'HUI

Pas de distribution

Est-ce un crime que de changer seulement trois fois par jour les couches de Bébé ? Non, mais alors...

Achetez-lui Isolex-Bébé

En vente chez votre pharmacien

VA-T-ON TELEPHONER A LA PLANETE MARS ?

Pour expliquer le principe du radar, un savant anglais prit une balle de tennis qu'il jeta contre un mur et la rattrapa dans ses mains.

— Remplacez ma main par un poste émetteur-et la balle par une onde, dit-il, et vous aurez le principe du radar.

Ainsi les savants américains ont-ils contacté la lune ; demain, ils « téléphoneront » à la planète Mars. Car rien n'est impossible au radar, comme au plus grand journal photographique qui ait jamais été réalisé. Tous les faits de l'actualité française et internationale sont détectés par « RADAR », 16 pages grand format, en vente tous les mercredis au prix de 25 francs.

BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER 1949

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
3 0/0 perpétuel	75 10	75 10
5 0/0 1920	113 20	113 50
3 1/2 0/0 Amort. 1942	75 30	75 10
3 0/0 Amort. 1942	74 90	74 90
3 0/0 Amort. 1945	74 80	74 90
Crédit Nat. 3 1/2 1942	4200	4175
Crédit Nat. Juillet 1945	6450	6475
Banque de l'Indochine	9000	8825
Crédit National	3505	3410
B. N. C. I.	772	772
Banque Union Parisienne	1215	1210
Crédit Commercial France	1342	1350
Crédit Industriel	1410	1400
Crédit Foncier France	1510	1500
Crédit Lyonnais	1429	1428
Société Marseillaise Créd.	1900	1900
Suez (action)	109000	108300
Métropolitain	580	580
Santa-Fé	8250	8300
Lyonnaise des Eaux	1600	1571
Trams Changhaï	1000	1005
C. P. D. E.	1740	1790
Union d'Electricité	595	757
Gaz et Electricité Réunis	905	905
Gaz France-Etranger	1575	1562
Chantiers de St-Nazaire	1160	1190
Fives-Lille	790	790
Forges Nord-Est	925	880
Denain-Anzin	1571	1582
Peugeot	830	850
Schneider	5350	5200

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
Courrières	570	570
Lens	885	891
Le Nickel	1900	1900
Penarroya	1935	1900
Française des Pétroles	1991	1953
Gafsa	1256	1255
Air Liquide	1780	1750
Usines	2140	2195
Kuhlmann	1650	1605
Péchiney	995	993
Rhône-Poulenc	1400	1400
Saint-Gobain	2620	2600
Chargeurs Réunis	2110	2120
Brasserie Quilmès	20500	20400
Raffinerie Say	430	430
La Suzé	870	870
Pollet et Chausson	830	845
Plantations Hévéas	525	525
Afrique Occidentale	6490	3005
Canadian Pacific	6160	6005
Rio Tinto (unité)	20500	20300
Royal Dutch 1/10	26000	26450
Est Asiatique Danois	39800	39200

MARCHE DES COURTIERS

Padang	2010	1960
De Beers	24100	24000
Shell Transport	4340	4275
France Wyoming	9425	9000
Roan Antelope	870	860

MARCHE LIBRE. — OR : Or fin, 780.000-777.500 ; Napoléon, 5.775 ; Suisse, 5.600 ; Union latine, 5.275 ; Souverain, 7.100-7.075 ; 5 Dollars, 6.600 ; Casse, 570 environ. — PAPIER : Dollar, 318,80 ; Escudo, 1.279-1.280.

MARCHE PARALLELE. — PAPIER : Livre, 1.435 ; Dollar (t. coup.), 480 ; Suisse, 121 ; Belge, 8,375 ; Cour. dan., 45 ; Cour. norv., 42 ; Cour. suéd., 85 ; Florin, 85. — ARGENT : 10 fr., 60 ; 20 fr., 120 ; 0 fr. 50, 17,50 ; 1 fr., 35 ; 2 fr., 70 ; 5 fr., 195 ; Argent fin (le gramme), 8,75-9.

BERGERY

(Suite de la première page.)

Ami de von Papen

Enfin, en mai 1941, il accepte de représenter Vichy à Moscou. En raison de l'entrée en guerre de la Russie un mois et demi plus tard, il n'eut à Moscou que peu d'activité. Il voulut entrer en contact officieux avec sir Stafford Cripps, alors ambassadeur anglais en U.R.S.S. Mais celui-ci s'y refusa.

D'après M. Stenart, représentant aux U.S.A., Bergery déclara après l'entrée en guerre de l'U.R.S.S. que l'armée soviétique serait battue et qu'il conseillerait à son gouvernement de se mettre du côté des plus forts.

Nommé à Ankara le 24 juillet 1942, il eut en Turquie, selon l'acte d'accusation, des rapports très cordiaux avec von Papen, qui dépassaient le cadre purement diplomatique et allaient presque jusqu'à l'amitié.

Ce dernier chef d'accusation est étayé par des télégrammes saisis à Berlin, après la guerre, dans les archives de la Wilhelmstrasse.

La défense se propose de démontrer qu'à partir de 1942 Bergery est entré en relations avec le général Eisenhower et avec le gouvernement d'Alger et qu'il a donc, de ce fait, rendu de grands services à la cause des Alliés.

La lecture du document se prolonge. Bergery, les yeux mi-clos, paraît dormir.

« Tout faire pour éviter la guerre »

Mais au bout d'un certain temps, Bergery sort de son apathie et déclare, d'une part, que ces documents sont suspects, parce qu'émanant d'Allemands qui tenaient à se faire bien voir d'Hitler, et que, d'autre part, il suspecte les témoins à charge de passion à son égard.

Enfin, il affirme être entré en contact avec les Alliés, notamment avec Eisenhower, et s'il n'est pas allé à Alger — dit-il — c'est uniquement parce que le ministre des Affaires étrangères turc lui avait déclaré qu'Alger ne saurait être représenté à Istanbul...

Et c'est ensuite le classique interrogatoire d'identité. On y rappelle la brillante carrière du Bergery qui, à 26 ans, fut secrétaire général adjoint de la commission des Réparations, puis chef de cabinet de M. Herriot, alors ministre des Affaires étrangères. Rapidement, on en vient au « Front commun » et à l'hebdomadaire *La Flèche*.

Mais Bergery se défend d'avoir été munichois dans le sens de « capitulard ». Pour lui, il ne s'agissait que d'un armistice pour renforcer la opsition française en attendant. A l'appui de sa position, il cite un article du journal de l'Union des syndicats et des extraits d'articles de MM. Georges Bidault et Francisque Gay.

On en arrive à la déclaration de guerre en 1939. Il reconnait avoir été partisan d'une entente qui ne portât pas « atteinte à l'honneur et à l'intégrité de la France ». « C'est parce que, dit-il, le pacte de non agression germano-soviétique avait affaibli la position du camp franco-anglais. »

Les témoignages, jusqu'à l'armistice lui sont favorables.

« Il fallait, dit Bergery, tout faire pour éviter la guerre, et ensuite tout faire pour la gagner. »

Malheureusement, l'accusation découvre un « dérailleent » à partir de juin 1940.

Bergery prétend qu'avoir été partisan de l'armistice ne signifie rien quand à la collaboration future. Churchill lui-même l'a reconnu, car il a écrit, en juin 1944, que Hitler avait commis une faute en l'accordant.

G. L.

L 28

LOTERIE NATIONALE

A partir du 9 février :

en SÉRIE A

NOUVELLE VARIÉTÉ de GROS LOTS

310.000
340.000
370.000
400.000
550.000
1 million
2 millions
3 millions
5 millions

... et toujours le GROS LOT de 15 millions attribué à un billet jumelé.

DEVY DÉTECTIVE toutes missions Prix modérés 95, r. St-Lazare - TRI 86-38 91-86

CORS Huiler Emplâtre FEUILLE DE SAULE Toutes Pharmacies Protège, Calme la douleur, Dissout le germe. Laborat. GILBERT, 35, rue Cl.-Bernard, Paris. Visa n° 179 P. 405

CALLOT Sœurs NOUVELLE COLLECTION Mardi 8 février, à 15 h. *Sur invitation* 41, avenue Montaigne

CES DEMANGEAISONS, Quel supplice !... ...disent tous ceux qui souffrent d'eczéma, acné, psoriasis, boutons. Ils les combattront en appliquant sur le mal des compresses d'Eau Précieuse Dépensier (50 ans d'existence). Sans odeur, ne tachant pas, ne graissant pas, l'Eau Précieuse Dépensier, cicatrisante et désinfectante, tend à rendre aux tissus leur vitalité. Aussi est-elle également recommandée contre ulcères et plaies rebelles. Demandez-la à votre pharmacien. Visa N° 763 P 9144.

CHERCHONS LOCAL COMMERCIAL 500 m2 min. avec accès véhicules Destination entrepôt et ventes en gros Ecrire « Paris-presse » n° 442 ou tél. BALzac 24-58

Le 5 février 1949, « Paris-presse-l'intransigeant » a été tiré à 511.000 ex.

Les directeurs-gérants : Philippe BARRES, Eve CURIE

Ste NATIONALE DES ENTREPRISES DE PRESSE

IMPRIM. RICHELIEU 100, r. Richelieu Paris-2e

1 2 3 4 6 A B C D

3. Paris-presse-l'intran (e)

CONTRE LES LAMBRISQUINS HERCULE BREVETÉ 1944 Anciens Etablis. R.F. 6, RUE DE POITOU (3e) Tél. : TUR. 64-57 Pose en 24 heures

La Couture Parisienne offre de belles situations à J. J. gilles et demoiselles, dans une profession agréable et de 1er ordre. Venez vous renseigner sur vos aptitudes et conditions de formation à l'Ecole Parisienne de MANNEQUINS 51, Champs-Elysées, Paris

INSTALLATIONS GENERALES et TRANSFORMATIONS Cinémas, Théâtres, Cabarets, Appart., etc. dans toute la France. LONG CREDIT Paris-Décoration J. THYS 2, rue Villebois-Mareuil, PARIS (17e) Téléph. : ETO. 25-32

Exposition annuelle de DENTELLES LE PLUS BEAU CHOIX DE PARIS A LA VILLE DU PUY 36, RUE TRONCHET (ANGLE RUE AUBER)

Courte et Boune disent certains Pourquoi Courte ? la vie peut être Longue et Boune en désintoxiquant à temps l'organisme

VITTEL GRANDE SOURCE POUR LES REINS SOURCE HÉPAR POUR LE FOIE A JEUN LE MATIN ET AUX REPAS

Ecoutez "LES IMMORTELS DE VITTEL" LE LUNDI A 20 H 30 SUR RADIO-LUXEMBOURG LE VENDREDI A 20 H. SUR RADIO-ANDORRE. LE SAMEDI A 20 H 15 SUR RADIO-MONTE CARLO Emission offerte par VITTEL GRANDE SOURCE & VITTEL SOURCE HÉPAR

ENFIN ! SIROP FRANY TOUX BRONCHITES Visa P-1925e TOUTES PHARMACIES

PORTEURS DE RENTES 3 % et 3 1/2 %

Un droit de souscrire dans des conditions exceptionnelles à la nouvelle rente garantie est donné aux porteurs de rentes anciennes.

Ce droit de souscription ne peut être exercé que pendant la durée de l'émission en cours.

REFLECHISSEZ N'ATTENDEZ PAS QU'IL SOIT TROP TARD RENSEIGNEZ-VOUS VITE

43

VOTRE MAISON au prix de VOTRE LOYER Prêts remboursables sans intérêt en 200 mensualités, pour construire ou achat, maison, propriétés, commerce. Renseignement gratuit en écrivant Caisse Nationale Foncière FOURNIER, 22, rue Drouot, Paris

ACHAT AU MAXIMUM BRILLANTS - BIJOUX 48 PIÈCES d'ARGENT : 10 f : 50 ; 20 f : 100 Chaussée-d'Antin, M. G. BRINGAZEN

DUBLY Détective 28e ANNÉE Renseignements intimes, confidentiels FILATURES, TOUTES MISSIONS Matérialité des faits. Preuves à l'appui SPÉCIALISTE DES SURVEILLANCES DISCRÈTES RECHERCHES DIVERSES, FUGUES, VOLS etc. Enquêtes avant mariage et sur moralité Ouvert tout les jours, même le dimanche FACE HOTEL TERMINUS GARE St LAZARE 121, RUE St LAZARE PARIS-8e EUR. 52-39 57-36 48-53

DOULEUR MASSIVE DU LUMBAGO

— mais, cet hiver, SLOAN est là !

Quand le lumbago vous cloue au lit en vous faisant souffrir et en vous faisant perdre des journées de travail, pensez au Liniment Sloan. On en trouve cet hiver à volonté dans les pharmacies. Le Sloan s'applique sur la peau avec les doigts, là où la douleur se fait sentir. Il pénètre de lui-même, réchauffe, décongestionne et soulage les vieilles douleurs chroniques ainsi que celles récentes ou occasionnelles. Employez le Sloan dans les cas de Lumbago, Douleurs rhumatismales, Sciatique, Torticolis, Rhumes de poitrine et Douleurs musculaires. Toutes pharmacies. *Visa 399-P-17.887*

CONGO BELGE

Engageons ingénieur chimiste savonnerie. Expérience exigée. Apte à diriger complètement fabrication avec personnel indigène. Faire offre avec prétentions et curriculum vitæ : S. A. SODIPA - BP. 589 - LEOPOLDVILLE

Les loyers augmentent ! devenez PROPRIÉTAIRE de votre maison, ferme, commerce, etc... grâce à la CAISSE GÉNÉRALE DE CRÉDIT SIÈGE SOCIAL : 61, RUE DE MALTE, PARIS (RÉPUBLIQUE) Nombreux avantages. Renseignements et documentation gratuits. AGENTS TOUS DÉPARTEMENTS & AFRIQUE DU NORD

AU PRINTEMPS APRÈS INVENTAIRE ACTUELLEMENT Soldes d'hiver RABAIS ÉNORMES 3.000 VÊTEMENTS • 10.000 MÈTRES DE TISSUS

RAY EST TRÈS CONFIANT

Jo Longman très pessimiste sur le match de Cerdan à Londres

LONDRES (par téléphone). — Ray Famechon est en pleine forme et ceci malgré sa dernière grippe, nous déclare son manager M. Coleta, juste avant la pesée du champion d'Europe des poids plume en vue de son combat contre Johnny Molloy ce soir à Harringay.

Famechon n'a eu aucune difficulté à faire le poids. Et c'est le sourire aux lèvres qu'il serra la main de son adversaire devant une véritable fusillade de photographes. Cet adversaire est considéré en ce moment comme étant le meilleur poids plume britannique. Certes, Famechon ferait bien de prendre ce combat au sérieux car il risquerait d'éprouver une mauvaise surprise.

Molloy a une bonne droite et est excessivement rapide sur ses jambes. Ce devrait être un beau combat duquel notre champion devrait sortir vainqueur.

M. Coleta vient de me dire qu'il était absolument certain que son poulain combattra Willie Pepp pour le titre mondial si ce dernier bat Saddler lors de leur match revanche.

D'autre part, M. Jo Longmann, de passage à Londres en vue de s'entretenir avec le promoteur d'Earl Court pour le combat de Cerdan le 28 février, me disait il y a quelques minutes :

— Je suis très pessimiste. Je ne pense pas que ce promoteur soit à même de pouvoir déposer la garantie monétaire que je désire, pour la bonne raison que personne, à part Dick Turpin, n'attirera à Earl Court un public pouvant payer les 10.000 ou 20.000 francs pour une place.

Jacquelin CAUCHOIS.

Devant DELANNOIT, ce soir, à Liége

"Ce sera dur, mais je ne désespère pas"

nous dit, à la pesée, Mickey LAURENT

LIEGE. — La boxe était en veilleuse depuis des années à Liége. Raoul Baudoux l'a ranimée. On peut s'attendre, pour ce soir, à une salle absolument comble et, comme le Palais des Fêtes peut contenir entre 7.000 et 3.000 spectateurs, on peut augurer une recette plus qu'intéressante.

La pesée s'est faite à midi chez l'ancien boxeur Simonon, en présence d'une foule considérable. Le contrôle médical était assuré par l'ancien champion de Belgique de vitesse, le docteur Henri Collard.

Voici les poids

Edgard Delannoit, 64 kilos ; Kid Arthur, 61 kilos ; Kid Dussart, 62 kilos 500 ; Matéos, 62 kilos ;

Cyrille Delannoit, 73 kilos ; Mickey Laurent, 73 kilos.

J'ai eu l'occasion de dire quelques mots à Mickey Laurent.

— Je pense que la tâche sera dure, d'autant plus que Cyrille Delannoit est en pleine forme. Mais je ne désespère pas de pouvoir le boxe à Liége par une victoire française. Paul BEVING.

CHARLETY TERRAIN MASCOTTE

On ne s'expliquait pas pourquoi le P.U.C. s'obstinait à disputer ses matchs à Charléty. C'est que le terrain de la Cité universitaire est une véritable mascotte pour le quinze de Bailini.

Imbattus depuis plus de deux ans sur leur terrain, les Etudiants ont triomphé notamment du Stade Bordelais, Romans, Bayonne, Agen, La Rochelle, et tenu en échec Béziers.

STEPHAN OLFK a plu aux Suédois

GOETEBORG (par câble). — *Si Olle Tandberg est rentré à Stockholm aussitôt après son match avec Olek, celui-ci est resté à Goeteborg, sur l'invitation des organisateurs d'une grande fête annuelle de charité qui s'est déroulée devant 40.000 spectateurs, sous le patronage du gouverneur de la ville et des journaux locaux.*

Soulignons que l'invitation faite à Olek représente un geste de sympathie à l'égard du boxeur français. — Jules BERMAN.

COPPI

assure ses jambes pour 6 millions

MILAN. — Fausto Coppi a signé un contrat avec une compagnie d'assurances italienne pour la somme de six millions, que celle-ci devra lui verser dans le cas où Coppi — à cause d'un accident quelconque — devrait abandonner le sport cycliste.

En cas d'accident moins grave qui empêcherait momentanément Coppi de courir, la compagnie d'assurances lui verserait 3.000 lires par jour d'indisponibilité.

C'est, à notre connaissance, la première fois qu'un coureur cycliste assure ses jambes. — A. B.

VERVIALLE et VITTUPIER triomphent au Vél' d'Hiv'

En lever de rideau de l'américaine de 75 km., le jeune Vervialle, que son directeur de conscience, Léo Véron, est venu applaudir, a remporté l'omnium national, en trois manches (individuelle, élimination et poursuite) sur un excellent Bertaz qui perdit, malheureusement, trop de points dans l'individuelle, pour mieux figurer. Causeret et Rota ont été assez affacés.

Blusson-Prévotal ne sont pas au départ de l'américaine amateurs, et indépendants tandis que Fraize se trouve associé à Picoche. Les deux derniers nommés doublent les premiers, au 9e kilomètre. Au 25e km., huit équipes sont en tête, dont Roux-Pieters, Sans-Sanier et Challeau-Moineau.

Au 65e kilomètre, Orsetti-Fournier ont un tour d'avance sur tous les favoris. — *Louis NAVILLE.*

Résultats techniques

VITESSE (finale) : 1. Fasquier ; 2. Pinthier ; 3. Houdart. D. T. : 15"4 5.

OMNIUM NATIONAUX AMATEURS (classement général) : 1. Vervialle, 4 pts 1/2 ; 2. Bertaz, 8 pts 1/2 ; 3. Causeret, 14 pts ; 4. Rota, 14 pts ; 5. Saulière, 16 pts ; 6. Tchang, 16 pts ; 7. Boyer, 17 pts ; 8. Gabet, 18 pts.

BRASSARD POURSUITE (kilomètre lancé) : 1. Vittupier, 1'13" 1/5 ; 2. Girondeau, même temps.

INDIVIDUELLES POUR NON SELECTIONNES :

Première ind. : 1. Tartra ; deuxième ind. : 1. Chamod.

● **ALAIN MOINEAU** enchanté de son nouveau partenaire Pierre Challeau vient de signer à l'A.C.B.D.

● **LANDRIEUX** est toujours candidat avec Picl aux Six-Jours de Paris.

● **JEAN AECIS** de son côté qui avait subi il y a quinze jours une assez sérieuse opération a dû s'aliter de nouveau, le médecin ayant diagnostiqué une congestion pulmonaire.

Cinq jeunes aux dents longues...

Comment Jacques Lanners, le plus grand de nos pistards, avec ses 1 m. 85, a-t-il pu loger ses jambes et son buste dans cette poutche, posée sur une des tables de la rédaction sportive de Paris-presse-l'intransigeant ? Béthery, Rota, Challeau, Alain Moineau (de gauche à droite), tous jeunes aux dents longues, ont l'air étonné. Pourtant, ils connaissent le secret de ce tour de prestidigitation.

BETHERY nous dit, en visite à « Paris-presse-l'intran »

"Je renonce aux Six-Jours pour me consacrer au demi-fond"

La victoire de Guy Béthery dans le championnat d'hiver a scellé l'association de ce grand espoir du demi-fond avec l'entraîneur Arthur Pasquier qui l'a magistralement mené vers la confirmation. Tous deux étaient ce matin à Paris-presse-l'intran.

— J'ai souffert, a déclaré Béthery, car 100 kilomètres au Vell' d'Hiv' constituent pour un stayer à démarrer... huit cents fois ! G. Wambst et A. Mouton m'ont conseillé de renoncer aux Six Jours afin de me consacrer tout à fait au demi-fond. Je me range à leur avis, qui est aussi celui de Toto Grassin qui n'a cessé de m'encourager.

Ainsi l'association victorieuse Béthery-A. Pasquier détruit l'équipe Béthery-Doré.

— Je suis navré pour Doré, ajouta Guy, mais il trouvera facilement un coéquipier pour les Six Jours. En ce qui me concerne, des courses à l'étranger me sont promises. Je débuterai à Yurich le 27.

Le sprinter Lanners, vainqueur de la vitesse ouverte d'hier, est maintenant le plus grand des pistards : 1 m. 85, et il n'a pas encore vingt ans ! Il est venu nous dire son espoir de se bien comporter dimanche, dans le Grand Prix du Conseil municipal.

Après quoi il partira à Megève faire du ski et se désintoxiquer dans la saison de plein air.

Le nouvel acébéiste Alain Moineau est venu, également, avec son coéquipier Challeau et leurs dirigeants, MM. Gal- Gribeauval et Buchert.

— Nous pommes assez ennuyés, nous a déclaré M. Buchert. Cette équipe Moineau-Challeau est vraiment homogène, et elle l'a prouvé en remportant, hier, le « Cyclo-Sport ». Pour la finale du 27 février, nous nous trouverons devant un problème : associer Challeau à Moineau... ou à Adam. En outre, l'A.C.B.B. alignera Richard-Gavron et Rota-Persico, également qualifiés.

— Quelle équipe redouterez-vous principalement dans cette finale ? avons-nous demandé à Challeau-Moineau.

Les deux amis tournèrent un œil malicieux vers Rota qui les avait accompagnés.

— Rota-Persico, déclarèrent-ils sans hésiter...

François TERBEEN.

Drobny ne pourra jouer les championnats de France

D'accord avec la Fédération de Tennis, la Fédération tchèque de hockey sur glace a refusé de permettre à Drobny de participer aux championnats internationaux de France sur courts couverts.

Ulrich, par contre, a donné son acceptation.

WALCZACK fera ses débuts à New-York

NEW-YORK (par câble). — Godbout, promoteur canadien, a conclu le match Dauthuille-Jack La Motta pour le 21 février au Forum de Montréal. Dauthuille entre ainsi dans la course pour le titre mondial des moyens avec une chance de battre La Motta qui n'est plus la prétendue terreur du passé.

Quinlanrenne, ayant pris le temps nécessaire pour acclimater ses poulains, entre dans la voie des réalisations. Annaloro boxera le 25 février au Garden contre un adversaire à désigner ; ce même soir, le nouvel espoir lourd, Roland Lastarza, boxera l'Italien Buonvino.

● Walzack débutera devant un adversaire de premier plan à Cleveland, le 8 mars, après un combat de mise en train le 21 février dans la région de New-York.

● Les nouvelles importations de Turiello, le léger Sulvano Locatelli et Colasanti, boxeront Sunny Side au Garden, respectivement Jay White et Jack Liggets, le 17 février.

ST. STEVENS.

CE SOIR, au Palais des Sports, ASSIRATI-RIGOULOT et le titre européen

Le titre européen des catcheurs lourds ? Tour à tour, Martinson, Rigoulot, Assirati, Deglane, l'ont détenu, certains plusieurs fois. L'an dernier, le 8 novembre, Assirati le prenait à Martinson. Aujourd'hui, au Palais des Sports, c'est Rigoulot, champion en 1946, puis dépossédé l'année suivante par Martinson, qui se présente devant Assirati, décidé à lui ravir son trophée.

A vrai dire, c'est le match qui tient le mieux. Assirati est très rapide sur ses jambes et peut-être plus en souffle que Rigoulot. Celui-ci, qui prétend avoir d'autres tours dans son sac que sa fameuse ceinture avant, est doué d'une détente toujours surprenante et s'est entraîné très fort. Il veut faire bien... et vite.

Ce que nous attendons aussi c'est la tenue que montrera Herland en face de Cadier. Gros écart de taille et de poids ; et belle occasion aussi pour le Français de sortir, enfin, le grand jeu.

Autre production de qualité : Vermeersch contre Ghevaert ; beaucoup de force encore, mais une technique certaine ; enfin le tumultueux Jourlin rencontre Ducrez, une bagarre que l'arbitre devra surveiller de fort près. Héros et Coquart assureront l'attrayant travail en vitesse des poids moyens.

Jacques DUPONT veut se consacrer uniquement à la route

Jacques Dupont, accompagné de son père, est arrivé ce matin, à 9 h. 20, en gare d'Austerlitz, où il fut accueilli par M. Proust, du C.S.A. Garches.

— Au point de vue physique, nous a confié M. Dupont père, Jacques n'a à souffrir d'aucune dépression. Il a joué au basket-ball en janvier et ma foi il a conservé toutes ses qualités naturelles. D'autre part, il consacre deux à trois heures par jour pour sa rééducation vocale.

Jacques Dupont retournera à Lezat mercredi ou jeudi. Il n'est venu à Paris que pour reprendre contact avec son club et retirer son matériel. Ses projets sportifs ?

— Uniquement la route, nous a-t-il dit. Je négligerai probablement le championnat de France de poursuite... Enfin, on verra...

Et Dupont nous quitta, en nous fixant rendez-vous pour sa « première » parisienne 1949, lors de Paris-Ezy, le 3 avril. — L. N.

Pas de fracture pour CUISSARD

A l'encontre de ce qui fut annoncé, Cuisard n'est pas atteint de fracture au pied.

Le joueur stéphanois souffre d'une ancienne entorse qui ne fut jamais complètement guérie. Sa jambe est plâtrée jusqu'au 16 février, date à laquelle le docteur qui le soigne a estimé qu'il serait définitivement rétabli.

HUMPAL se rapproche de GRUMELON

CLASSEMENT. — 1. GRUMELLON (Rennes), 20 buts ; 2. Humpal (Sochaux), 19 ; 3. Bihel (Marseille), 17 ; 4. Baratte (Lille) et Balllot (Metz), 16 ; 6. Moreel (Racing), 15 ; 7. Strappe (Lille) et Bini (Reims), 14 ; 9 Rrodriguez (Saint-Etienne), Quenolle (Racing), Deladerriere (Nancy) Flamion (Reims), 13 ; 13. Cisowski (Metz), Cammomats (Toulouse) et Krelzchmar (Roubaix), 12 ; 16. Cuissard (Saint-Etienne), Proust (Reims), Nagy (Marseille), Dupeux (Colmar), Sésta (Stade-R.S., Skocen (Nice), 11

● Le bureau fédéral, réuni cet après-midi à la F.F.F. a décidé de demander à l'Union royale belge un arbitre et deux juges de touches pour diriger le match Hollande-France, qui aura lieu le samedi 23 avril, à Amsterdam.

REIMS-NICE aurait lieu à Marseille

Le bureau fédéral, réuni ce matin, a décidé, après avoir pris connaissance de l'appel formulé par le Stade de Reims contre la désignation du terrain de Béziers pour le match Reims-Nice, de faire jouer celui-ci à Marseille si le stade municipal de Marseille est disponible le 27 février.

Or, jusqu'ici, M. Dancausse, président de l'O.M. et principal locataire du stade marseillais, n'a pu que garantir la jouissance de ce stade que pour le samedi 26.

Mais, ce matin, M. Dancausse a avisé les intéressés qu'il avait entamé des pourparlers avec les dirigeants du club de rugby à XIII pour que le match de rugby qui doit être joué le dimanche 27 soit avancé au samedi 26.

— Et j'ai bon espoir d'y parvenir, a ajouté M. Dancausse.

N'EST-CE PAS VOTRE AVIS ?

- **A PLEINS GAZ**, vers le titre : **Lille**, qui a poursuivi la série de ses victoires et a réussi l'exploit de battre **Toulouse**, au stade Chapou.
- **UNE BELLE RESSOURCE de Reims** dont la victoire à **Strasbourg** lui permet d'espérer profiter de la moindre défaillance des Lillois et du **Stade-Red Star**, vainqueur à **Metz** et un peu plus tranquille sur son avenir.
- **EN BAISSE DE REGIME : Rennes**, qui a dû laisser la victoire à **Roubaix** et devra se contenter à présent des places d'honneur ; **Marseille**, tenu en échec chez lui par les Niçois et qui devra se reprendre rapidement s'il veut conserver son titre.
- **EN PERTE DE VITESSE : Le Racing de Paris** qui n'a pas gagné un match depuis un grand mois et s'est fait battre au Parc par **Sochaux** ; **Saint-Etienne**, où l'absence de Cuissard lui est un handicap trop lourd et a dû laisser aux Hesperides la victoire aux **Canrois** ; et **Colmar** qui continue de payer les efforts de début de saison et a trébuché au Stade Lechmann devant les Nancéiens.
- **EN PALIER : Sète**, qui malgré sa défaite au Clapas poursuit tranquillement son petit bonhomme de chemin ; et **Montpellier** qui éprouve à présent beaucoup moins d'inquiétudes sur son sort ; mais ne devra pas s'endormir...
- **EN PIQUE... (A MORT ?) : Strasbourg**, de nouveau handicapé, car le genou de Matéo a tenu une mi-temps à peine, et les Alsaciens qui comptaient beaucoup sur la rentrée de leur demi-centre, avec juste raison d'ailleurs, voient l'avenir bien sombrement ; et **Metz** qui n'a pris qu'un point en huit matches et reste seule « lanterne rouge... ».
- **IMPACTS...** Pierre Sinibaldi (Reims), Carlsson (Stade-Red Star), Baillot (Metz), Kretzcmar (Roubaix) : 2 buts.

Paris-presse l'intransigeant

LES FAITS SAILLANTS EN RUGBY

■ *LES SURPRISES. — La défaite de Limoges à Vienne (18-0) ; le match nul de Montferrand chez lui devant Soustons (3-3) ; la victoire de Marmande sur Dax (12-3).*

■ *LA CHANCE ENVOLEE. — Celle du L.O.U. qui se laissa imposer le match nul par Brive à Lyon (3-3) ; l'Aviron Bayonnais battu à Bourg (8-3).*

■ *LES « ACTUELS » QUALIFIES. — Lourdes, Auch ; Biarritz, Toulon, Montauban ; Tarbes, Vienne, Limoges ; Stade Montois, Montferrand, Soustons ; Béziers, Agen, Stade Rochelais ou P.U.C. ; Begles, Bergerac, Valence ; Castres, Stade Toulousain, Dax ; Brive, Tyrosse, Racing ou Lyon Olympique.*

■ *ONT BESOIN D'UNE VICTOIRE. — Pour pouvoir encore espérer une qualification déjà bien chimérique, les clubs suivants ne doivent plus connaître le match nul ou la défaite : Vichy, Cognac, Avrillac, Perpignan, P.U.C., Marmande, Stade Bordelais, Lyon Olympique. En admettant, bien sûr, que le 13 février ou le 6 mars les leaders de leur poule respective soient battus.*

■ *EX-EXCELLENCES A L'HONNEUR. — Auch (2e poule A), Limoges (3e poule C), Stade Rochelais (2e poule F).*

■ *ANCIENS CHAMPIONS EN PERIL. — Stade Français, Aviron Bayonnais, Stade Bordelais, R.C. Narbonne.*

■ *LES MATCHES NULS. — Montferrand-Soustons (3-3) ; Lyon Olympique-Brive (3-3).*

■ *LE SCORE LE PLUS LARGE. — Begles qui battit Valence 33 à 13.*

Geo VILLETAN.

HANSENNE pour ses débuts américains opposé à SLIJKHUIS et BENGTSSON

NEW-YORK. (Par câble.) — Hansenne est arrivé hier matin pour courir samedi à la soirée organisée par N.Y.A.C. Le Français avait cinq heures de retard sur l'horaire, mais, ceci excepté, il fit un excellent voyage. Il est descendu à l'hôtel Paramount et s'entraînera lundi sur le terrain de l'Université de New-York.

■ Gaston Reiff, finissant le pied gauche déchaussé, fut battu samedi d'une courte poitrine par Ahlden à Boston. Ceci n'est pas grave. Mais il a au pied gauche une ampoule de la grosseur d'une pièce de 5 francs qui menace de l'empêcher de courir samedi au Garden pour la soirée de N. Y.A.C.

Ahlden estime qu'il aurait battu Reiff de toute façon. Ce qui reste à démontrer.

Hansenne rencontrera pour ses débuts dans le mille, samedi, Slijkhuis et Bengtsson et les Américains Twomey, Ross et Quinn. — *St. STEVENS.*

● Mac Donal Bailey refuse de passer « pro »

LONDRES. — Le sprinter noir de la Trinité, Mac Donald Bailey, vient de refuser 1.000 livres sterling (environ 1.560.000 francs) qu'on lui offrait pour passer professionnel.

● Raphaël Pujazon domine les Belges.

● A HANNUT, Pujazon a remporté la huitième victoire en devançant nettement Van de Wattyne de 23 secondes et l'espoir Theys de 28 secondes.

LES COURSES

RÉSULTATS DE VINCENNES

PRIX D'AUTEUIL

1. Gondile (Cn. Pétra) (10e) ..... G. 25
à M. A. Besnolin ..... P. 12
2. Cattenalla (R.-C. Simonard) (10e) P. 19
3. Cyrano I. (G. Rousset) (10e) ..... P. 14
Temps : 2'47", 2'49"6/10, 2'49"13/20. — Réduction km. : 1'26"8/10.
N. pl. : 102, 103, 108, 107.

Cattenalla a vraiment très vite son handicap initial et, dès la plaine, se trouvait légèrement détachée de Cornélie, Cloche des Bois et Ty Lwolfe. Le leader se désunissait en fin, permettant à Cattenalla de prendre le commandement et de l'emporter très facilement, tandis que Cattenalla terminait très fort et prenait la place à Cyrano I.

PRIX DE PONTORSON

1. Banco II (F. Doumerc) (5e) ..... G. 37
à H. Bozec ..... P. 17
2. Beau Rivage (M. Cammomats) (5e) P. 12
3. Rapide (R. Bouvet) (5e) ..... P. 11
Temps : 2'46", 2'48"6/10, 2'49"3/10. — Réduction km. : 1'26"3/10.
N. pl. : 102, 103, 104, 107, 108.

Par double (Cornélie sur Banco II) : 53 francs.

Baby Port, qui rendait 25 mètres n'est trouvé dans les tribunes en compagnie de Bob Williams. Banco II, Beau Rivage et Beau Lieutenant. Baby Port prenait un excellent commandement, mais il était bientôt débordé par Banco II qui n'était plus inquiété, malgré le bon effort final de Beau Rivage.

PRIX DE PAIMBŒUF

1. Bel Espoir (F. Goujeon) (3e8) ..... G. 67
à M. H. Frileux ..... P. 17
2. Bubbin (M. Alavoine) (3e9) ..... P. 20
3. Beatrix II (R.-S. Simonard) (16) P. 14
Temps : 3'24"4/10, 3'24"5/10. — Réduction km. : 1'39"9/10.
N. pl. : 302, 303, 304, 305, 306, 307, 310, 311, 312, 314, 317, 319, 320.

Bubbin a bien profité, de son avantage initial et a mené toutes les plaines devant Bubbin, Bonat et Roumbaum. Bel Espoir et Bubbin déboulaient ensuite le leader et Bel Espoir se déchaînait seul dans la dernière ligne droite et conservait toutes les chances pour Bubbin qui terminait fort.

PRIX DE CARHAIX

1. Urbin II (R. Gaspot) (40e) ..... G. 20
à M. E. Dumont ..... P. 10
2. La Asf. (L. Cochard) (40e) ..... P. 20
3. Petite Hague (J. Brunhes) (40e) P. 40
Temps : 3'18"3/10, 3'18"4/10, 3'19"3/10. — Réduction km. : 1'39"9/10.
N. pl. : 401, 402, 403, 405, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417.

Part double (Bel Espoir sur Urbin II) : 1.758 francs.

Urbin III a mené toute la course se déchaînant très vite dans les premiers tours. Petite Hague, la 4e F. Up Kely, et que ni Morlem et Urbin II ne purent rejoindre. Urbin II possédait une grande avance et conserva à emporter, bon rapport.

Belle fille nourrie, 2 ans, 1 m. 70, sage, calme, aimant enfants, très bonne écuyère, 1re classe, 1re place, cherche place. Ecrire : Mme Lepervier, PARIS (17e).

PRIX DE DOZULE

1. Al Saoua (D. Delaunay) (50e) G. 47
à Mme Krulthof ..... P. 22
2. Amerie Will (R.-C. Simon) (51) P. 28
3. Amour de Javari (L. Picard) (50) P. 22
Temps : 4'8"7, 4'9"2/10, 4'12"6/10. — Réduction km. : 1'31"9/10.
N. pl. : 502, 503, 504, 508, 508, 509, 510, 511, 512.

Arlette IV et Al Saoua ont bien profité de leur avantage initial. Arlette IV cédant bientôt sous la pression d'Amerie Will, qui, pendant les mètres, se rapprochait dangereusement. Al Saoua, bien guidée, conservait son avantage jusqu'au poteau, devant Amerie Will, qui, pendant les 400 derniers mètres, se rapprochait dangereusement. Arlette IV, qui avait mené toute la course, terminait très fort et prenait la place à Cyrano I.

PRIX DE VIENNE

1. Delarue (R. Rigoni) (50e) ..... G. 85
à M. R. Bellin ..... P. 29
2. Valse de Vienne (Sharon) (50e) G. 24
à Mme F. Brayet ..... P. 17
3. Varenka (F. Bouret) (50e) ..... P. 28
Temps : 3'57"3/10, 3'58"8/10. — Réduction km. : 1'30"2/10.
N. pl. : 701, 705, 706, 707, 710, 711, 712.

LIRE EN PAGE UNE LES AUTRES RESULTATS

MEMENTO

CARTACALLA, en tête des 10 plus fortes moyennes françaises.

BAYARD II, dans les mêmes conditions que Dioné.

BRITANNICUS, a couru comme un premier cheval.

BEATRIX II, attardée au départ, a bien fini.

URDOS II, a mené toute la course.

UGOLINE V, a tenu dans la montée.

AMERIC WILLIAMS, a été vu en meilleure position que les autres.

FORMEZ L'ÉQUIPE DE FRANCE et gagnez 5 millions

Grand referendum « JUDEX » du football français organisé avec le concours de « Paris-presse-l'intransigeant ».
Premier prix : UN MILLION EN ESPECES

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE CASE

NOM EN MAJUSCULES suivi du prénom et de l'adresse

Voici comment je compose l'équipe de France idéale :

AILIER GAUCHE — AVANT CENTRE — AILIER DROIT
INTER GAUCHE — INTER DROIT
DEMI GAUCHE — DEMI CENTRE — DEMI DROIT
ARRIERE GAUCHE — ARRIERE DROIT
GARDIEN DE BUT

Voici quels sont les trois joueurs cités le plus souvent :

1 — 2 — 3 — Total des réponses :

REMPLISSEZ CE BULLETIN A L'ENCRE et adressez-le à « PARIS-PRESSE-L'INTRANSIGEANT » (« GRAND REFERENDUM JUDEX »), 100, rue de Richelieu, PARIS (2e).

LE SERVICE DES PETITES ANNONCES DE EST OUVERT DE 9 A 18 HEURES SANS INTERRUPTION (100, RUE RICHELIEU) DIMANCHE ET FETES EXCEPTES

Paris-presse l'intransigeant

LES PETITES ANNONCES REMISES A NOS BUREAUX JUSQU'A 14 HEURES PARAISSENT DÈS LE LENDEMAIN

Les Petites Annonces sont toutes payables comptant

Le délai d'insertion de votre annonce sera d'autant plus rapide si vous voulez bien accompagner votre texte de son règlement, soit par chèque bancaire au nom de *PARIS-PRESSE*, soit par mandat-poste.

Nos lignes se composent de 30 lettres, signes et espaces et en tête de chaque rubrique figure le prix de la ligne.

Compte chèque postal : 4154-44 Paris. Veuillez spécifier au dos du talon : service PETITES ANNONCES.

Domiciliation au bureau du journal (sauf pour les Offres d'emplois).

75 francs pour courrier pris à nos bureaux, et 150 francs pour réexpédition du courrier.

Paris-presse-l'intran (e)

Demandes d'emplois 75 fr

J. H. 23 a. bac, parle, écr. anglais lib. oblig. milit. actif, rech. stat. lucrat. aven. Ecr. *Paris-presse* 560

Pâtissier-cuisinier, OBE. 17-34.

Publicitaire cb. firme marque ou maison pr campagnes publicitaires. Ecrire « Paris-presse » n° 515.

Dame av. client. menus., ébénist dem. représent. fixe + commiss. Ecr. : G. Rouff, 1, r. Bagnolet-2e.

Fille de cuis. ch. empl. ds comm. préfér. bonneterie. *Paris-presse* 556

● EMPLOIS DE BUREAU

AIDE-COMPTABLE emploi, aux écritures, sérieux, bon, réf. cher. che place. Ecrire *Paris-presse* 562

J.F. 17 a. sy.trav. ch.emp.st.-dact Colis ; av.D. Papin, Montfermeil.

J. F. poss. mach. écrire cherche trav. dactylo tt genre à domicile. Linguanotto, 5, r. de Clos (20e)

Sté D 4 ans séc. mairie pr apr. midi env. ligu. Sceaux Schwartz, Clos Aleugon, Villebon-sur-Yvette.

Secrét. ch. empl. 2 ou 3 apr.-midi p sem. ROQ. 88-21, ; mat. de trèf.

● GENS DE MAISON

Fme de ch 25 a. b.réf., ch.pl.hôtel ou clinique. *Paris-presse* 553.

Cél. 40 ans, plomb électr. ch. pl. entretien hôtel, pourri, conché ou rec. Ecrire *Paris-presse* n° 554.

● INDUSTRIE

RÉ'ETTONNAIRE D'USINE. bien documenté cherche place Paris ou Banlieue. LAMOUCHE, M., Champagne-sur-Oise (S.-et-O.).

Offres d'emplois 350 fr

◆ BUREAU ◆

On demande bonne STENO-DACTYLO écrivant et chiffrant bien sérieuses références exigées. Ecrire seulement : Société SECURIT'S-FRANCE, 24, place Malesherbes, Paris (17e)

ON DEMANDE **DACTYLO** expérimentée. Se présenter **ETS HENRY HAMELLE** 21, Bd Jules-Ferry à PARIS.

Rech. très BONNE COMPTABLE COMMIe pr comptabilité gle par décalque sur machine RUF. Usine Baulieue Ouest. Plateau Val d'Or. Ecrire av. référ., DEGREMONT. Boîte Postale 46 SURESNES.

Secrét. STENO-DACT. expérim. Début s'abstenir. Se présenter : PURODOR, 191, quai Valmy, Paris

Comptable coeff 212 pour tenue comptes fournisseurs demandé par entrepr. Travaux Publics, Ecr. accl. SIPA, 21, r. Général-Foy, qui transm.

Importante Sté Parfumerie dem **STENOS-DACTYLOS** expérim. Ecr. av. référ. et prétent. COTY, 13, Bd H.-Seiller, Suresnes Cantine. Avantages sociaux

J. Fille Sténo-Dactylo exp. lib. te dem. par S.P.P. 24, r. Mont-Thabor

On demande Comptable expérim. Ne pas se présenter. Ecrire références, prétent. : Maison GUILLE, 14, rue de Londres, PARIS (9e)

Import. Sté rech. Aide-Comptable Hme 25 a., B.E. minim., sér., méthodiq. Avantages sociaux. Ecrire avec curriculum vit. : G. ANDRE, 76, avenue Kléber, PARIS (16e).

Cherchons jeune homme service bureaux et courses. Krebs et Cie, 38, rue Parmentier, Neuilly-sur-Seine

◆ COUT., MOD., CONF. ◆

MODELISTE tr. bonn. patronnière, sér. Ayt du goût Ecr. av. référ. : Charron, 28, r. Firmin-Gémier (18e)

Entrepreneurs garantines recher. cul Textiles, 15, bd Bonne-Nouvelle.

1ère D'ATELIER pr FLOU et TAILLEUR sach. faire modèles. Ecr. N° 4,0 FAYET, 100, r. du Théâtre (15e)

TRES BONS COUPEURS

séries Confection Masculine drap. Se prés. du mercredi au samedi. Si pas référ. ne pas s'abstenir. **DARNAT-DUMAS** 19, cité Voltaire, Paris (11e). (Mo Boulet-Montreuil)

◆ GENS DE MAISON ◆

Mc. ayt 2 enf. ch. b à tt faire. Ecr. seulem. à I.T. PUBLIPRESS, 31, Bd Bonne-Nouvelle, qui transm.

◆ INDUSTRIE ◆

Sté **DESSINATEUR** ETUDES rech. 1er ou 2e échel. spéc. install. haute tension. S'adresser à S.O.G.E.I., 4, rue d'Agueseau, PARIS.

1 CONTROLEUR connais. dessin
1 AGENT TECHNIQUE carrosserie
TOLIERS RETOUCHEURS
AJUSTEURS-OUTILL.
TOUPILLEURS
FERREURS en carrosserie série
SOUDEURS Etain carrosserie
professionnel.
MECANICIENNE Sellerie carross.

Se prés. S.I.O.P., 24, bd Dixmude, Paris-17e (Cant. Coop. 4e a vant.)

Mée. Hommes ou Femmes spécial. dans L'ALIGNEMENT DES MACHINES. A ECRIRE Underwood S.A., 21, rue Paul-Lelong, Paris.

Commis quincailler bien au courant outillage pour préparation commandes et écritures. — Ets Guilhem (1le).

Comptable coeff 212 pour tenue comptes fournisseurs demandé par entrepr. Travaux Publics, Ecr. accl. SIPA, 21, r. Général-Foy, qui transm.

BONS TUYAUTEURS-SOUDEURS dem. pr rég. Marseille. S'adresser 161, rue de Courcelles, Paris-17e.

Demande 3 TOURNEURS P.2. Cantine Coppérative. S.O.M. 125, boulevard Davout, PARIS (20e).

DESSINATRICE DESSINATEUR

pr études et exécut. install. chauffage. Ecr. 56.996 Contesse Publicité, 8, squ. Dordogne-17e q. tr.

Contrôleur fabricat. b réf. Samon, 71, rue Robespierre, Montreuil.

Pons MOTORISTES Diesel demandés par Sté PIQUAND, 48, rue de Londres. LAB. 66-32.

MÉCANICIENS EXPERIMENTES réparat. machines à écrire toutes marques. MAZZONE, 20, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS.

CITROEN-CLICHY
EMBAUCHE DE SUITE
OUVRIERS ET MANŒUVRES SPECIALISES FONDERIE.
OUVRIERS ET MANŒUVRES SPECIALISES DE FORGE ET D'ESTAMPAGE

Se présenter tous les jours, même le samedi, entre 8 h. et 11 h. ou 13 h. et 16 h. : 45, rue Madame-de-Sanzillon, à CLICHY, avec certificats, livret de famille, numéro Assurances Sociales, Caisse de Compensation.

AJUSTEUR-OUTILLEUR
AJUSTEUR ENTRETIEN
TOURNEUR FABRICATION
MOULEURS SUR MACHINES

Se prés. de 8 à 9 h (sauf samedi) C.I.C.R.A., 51, r. Verdun, La Courneuve Bus 152 Pte-Villete, Cantine

On dem. TOURNEUR-MECANIC. Ronnaire, 21, rue du Tunnel (19e)

Recherchons pour usine précision en gde série Contremaître réalisation montage ayant l'habitude commandement et organisation. Ecr. avec référ. : ACTA, 22, r. des Sablons, PARIS (16e), qui transm.

On demande bon TOLIER capable fonctions chef équipe. Se présent. : Schmidt, 11, r. Fontaine (9e)

Import. Usine région Paris dem.
TOURNEURS-OUTILL. P.3
RECTIFIEURS-OUTILL.
FRAISEURS-OUTILL.

Avant soc. Cant. Coopé. Se prés. tes les déf. lundi et mardi). 151, à 173, Bd Ch.-de-Gaulle Co. jonbles, Morens de transp. : autob 162 Pt Neuilly, 163 Pte Chanteret, desc aux 4 Chemins. Par train gare St-Lazare, desc Garenne-Bezons

Industr. mécanig recherche pour BUREAU ETUDES D'INSTALLAT. et d'ENTRETIEN
DESSINATEURS
de 30 à 40 ans connaissant à fond les problèmes d'utilisation de la
HTE et BASSE TENSION
Situation stable.
Ecrire à : JACQUIER 736, 87, rue Boissière, Paris-16e.

STE FERODO recherche URGENCE
AJUSTEURS-OUTILL.
TOURNEURS-OUTILL.
AFFUTEURS-OUTILL.
RECTIFIEURS-OUTILL.
RABOTTEURS-OUTILL.
AJUSTEURS SPECIAL. RÉPARATION MACHINES-OUTILS
TUYAUTEURS SACHANT SOUDER

Sér. référ. exig. Bons sal. Avant. Coopérative. Cantine Mutuelle. Se présent. sans les jours (sf samedi) : 15, rue Etienne-Marcel, SAINT-OUEN. (Mo Porte-Clignancourt).

RECHERCHONS MONTEURS-DIESELISTES
très expérimentés
SODIEL, 86, r. du Rocher, Paris.se

REGLEURS de Soudeuses électr. TOLES minces, le matin. BONS AJUSTEURS Fabricat. O.S. TOLIERS
Se prés de 9 à 11 h. et 14 à 17 h. Industrielle des **TELEPHONES** 2, r. de l'Ingénieur-Robert-Keller, Paris (15e) Mo Charles-Michels.

On demande bon Mécanic motoriste. Sérieuses références. Atelier à JUVISY (Yvonne). Se prés. de 15 h. à 18 h. : DESNOYERS, 5, rue Pinelle, Métro TRINITE.

MONTEURS-CABLEURS ou TESTEURS EN TELEPHONIE pour chant. province. ; Tr. bus FRAISEURS-OUTILL. Se prés. ts l. jrs de 9 à 11 h. et 14 à 17 h. (sf sam.)
Cie INDUSTRIELLE DES **TELEPHONES** TRIELLE DES 2, rue de l'Ingénieur-Robert-Keller, Paris (15e), Métro Charles-Michels

O.S. AFFUTEURS
outils carbure - E.R.O.P., 89, quai Mal-Joffre, COURBEVOIE (à 7 minutes du Mo Pt-de-Lev